

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1227****20 août 2002****SOMMAIRE**

Andrew Corporation Holding S.A., Luxembourg ..	58890	mation Technology Luxembourg S.A., Muns-	
Arfasas Holding S.A., Luxembourg .....	58874	bach .....	58867
Bandar Holding S.A., Luxembourg .....	58870	Highframe S.A., Luxembourg .....	58891
Breton S.A., Luxembourg .....	58890	Hollerich Investment Holding S.A.H., Luxem-	
Capital @ Work Umbrella Fund, Sicav, Luxem-		bourg .....	58892
bourg .....	58853	Ikaria S.A., Luxembourg .....	58852
Capital @ Work Umbrella Fund, Sicav, Luxem-		Imprimerie Fr. Faber S.A., Luxembourg .....	58884
bourg .....	58855	Innovinvest S.A., Luxembourg .....	58873
Cara S.A., Luxembourg .....	58883	Innovinvest S.A., Luxembourg .....	58873
Cara S.A., Luxembourg .....	58884	Interpharos S.A., Luxembourg .....	58878
Central Holdings Limited S.A.H., Luxembourg ...	58872	Invesco European Warrant Fund, Sicav, Luxem-	
Compagnie de Participations Bochard S.A., Lu-		bourg .....	58893
xembourg .....	58889	Invesco GT US Small Companies Fund, Sicav, Lu-	
Copesa S.A., Luxembourg .....	58890	xembourg .....	58894
D.R. (Holdings) S.A., Luxembourg .....	58864	Jessi International Holding S.A., Luxembourg ...	58869
D.R. (Holdings) S.A., Luxembourg .....	58864	Kamakura, S.à r.l., Luxembourg .....	58873
Delcia S.A., Luxembourg .....	58872	Kerguelen S.A.H., Luxembourg .....	58892
Discount Bank and Trust Company, Luxembourg.	58857	Kermadec S.A., Luxembourg .....	58867
Doneck Euroflex S.A., Grevenmacher .....	58891	Luxembourg Investments Holding S.A., Luxem-	
Dresdner RCM Select Fund, Sicav, Luxembourg ..	58891	bourg .....	58893
Emsay Holding S.A., Luxembourg .....	58872	Lynx Services S.A., Luxembourg .....	58887
Energon S.A., Luxembourg .....	58879	Lyra S.A., Luxembourg .....	58868
Erbe Finance S.A., Luxembourg .....	58864	Macri S.A., Luxembourg .....	58895
Escorial Development S.A., Luxembourg .....	58871	Magalor Investissements S.A., Luxembourg .....	58885
Escorial Development S.A., Luxembourg .....	58871	Mangen Frères, S.à r.l., Steinfort .....	58875
Espirito Santo Financial Group S.A., Luxembourg-		Marcuard Cook Fund Advisory S.A., Luxembourg	58857
Kirchberg .....	58875	Meccanica Finanziaria International S.A., Luxem-	
Espirito Santo Financial Group S.A., Luxembourg-		bourg .....	58851
Kirchberg .....	58878	Mytilini S.A., Luxembourg .....	58852
Eurix Europe S.A., Luxembourg .....	58896	Myville S.A., Luxembourg .....	58892
Financière Touristique & Immobilière S.A., Luxem-		North European Patents & Investments Holding	
bourg .....	58886	S.A.H., Luxembourg .....	58891
Fleur de Lys S.A., Luxembourg .....	58888	Novakem S.A., Luxembourg .....	58880
Friederich Hydropart, S.à r.l., Schiffflange .....	58874	Novakem S.A., Luxembourg .....	58881
Friederich Hydrotech, S.à r.l., Schiffflange .....	58875	Oberheim S.A., Capellen .....	58893
Friederich Participations, S.à r.l., Schiffflange .....	58873	Oberon S.A., Luxembourg .....	58892
Geneva Energy Ventures S.A., Luxembourg .....	58872	On Site Luxembourg S.A., Luxembourg .....	58855
GM Aviation Services S.A., Luxembourg .....	58896	Oniva Music S.A., Luxembourg .....	58882
Groupe Actif International S.A., Luxembourg ...	58855	Oniva Music S.A., Luxembourg .....	58883
Guardian iT Luxembourg S.A., Guardian Infor-		Orilux S.A., Luxembourg .....	58868

Parfipar S.A., Luxembourg .....	58887	Société Financière du Richemond S.A., Luxembourg .....	58890
Pharmachimique S.A., Luxembourg .....	58888	Soparassur S.A., Luxembourg .....	58886
Phone Invest S.A., Luxembourg .....	58889	Swifin S.A., Luxembourg .....	58857
Quartz Investment S.A., Luxembourg .....	58867	Tamau Holding S.A., Mamer .....	58865
Recordati S.A. Chemical and Pharmaceutical Company, Luxembourg .....	58868	Tammisari Holding S.A., Luxembourg .....	58885
Reform S.A. ....	58870	Task Group Holdings Limited, Luxembourg .....	58874
S.A. de Tromcourt, Luxembourg .....	58889	Task Group Holdings Limited, Luxembourg .....	58874
S.D.A. S.A., Luxembourg .....	58869	Tech. VRWAY S.A., Luxembourg .....	58889
Samgwym Holdings S.A., Luxembourg .....	58895	Tekfen International Finance & Investments S.A.H., Luxembourg .....	58881
Scantex Omega S.A., Luxembourg .....	58870	Tourmaline Investissement S.A., Luxembourg ...	58879
Semi A.G., Luxembourg .....	58886	Union Bancaire Privée, UBP, Genève .....	58857
Seurisol Luxembourg, S.à r.l., Bascharage .....	58885	Valfor Holding S.A., Luxembourg .....	58871
Shapan Investments S.A. Holding, Luxembourg ..	58869	VRWAY Marketing & Service S.A., Luxembourg .	58888
Sharkey S.A.H., Luxembourg .....	58870	Wincra Promotion S.A., Luxembourg .....	58850
Société Anonyme Immobilière A.G., Luxembourg .....	58890		
Société de Participations Longuyon S.A., Luxembourg .....	58879		

### WINCRA PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 59.493.

#### Assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2002

Au siège social de la société anonyme WINCRA PROMOTION S.A., s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du ...

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Richard Sturm, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Conny Boussong, employée privée, demeurant à Bettembourg. A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Fernand Sturm, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare à la secrétaire d'acter ce qui suit:

I.-) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1° changement du capital social en euros,

2° révocation de Monsieur Charles Mersch de sa fonction d'administrateur,

3° nomination du nouveau membre au conseil d'administration.

II.-) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires présents ou représentés et le bureau restera annexée au présent acte. Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.-) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.-) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le capital initial de 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) est transcrit en euros à savoir 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt six euros virgule soixante neuf cents).

#### Deuxième résolution

Monsieur Charles Mersch demeurant actuellement à N-5161 Laksevag, Willy Valentinsvei 4b est révoqué avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur.

#### Troisième résolution

Madame Paola Anastasi, employée privée, demeurant à Strassen, 60, rue d'Arlon est nommé, avec effet à ce jour, aux fonctions d'administrateur de la société.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 77, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45874/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**MECCANICA FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.004.

L'an deux mille deux, le onze juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme de droit luxembourgeois dénommée MECCANICA FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 55.004,

constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 9 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 416 du 27 août 1996,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, le 28 octobre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 521.

L'assemblée est présidée par Monsieur Umberto D'Agostino, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Rome.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Lino Berti, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Carlo Calamida, employé privé, Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives du capital social de US\$ 103.752.830,- (cent trois millions sept cent cinquante-deux mille huit cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Suppression de la valeur nominale des 14.322.588 actions représentatives du capital social.

2) Changement de la devise d'expression du capital social de US Dollars en EUR au cours de conversion applicable à la date du jour de conversion, de sorte que le capital social actuel de US\$ 103.752.830,- (cent trois millions sept cent cinquante-deux mille huit cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique),

sera égale à la contre-valeur en EUR de US\$ 103.752.830,- (cent trois millions sept cent cinquante-deux mille huit cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) au cours du jour de l'assemblée décidant la conversion, représenté par 14.322.588 actions sans désignation de valeur nominale.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale des 14.322.588 actions représentatives du capital social.

*Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de changer la devise d'expression du capital social de US Dollars en EUR au cours de conversion applicable le 11 juin 2002, à savoir 0,9452 USD=1,- EUR,

de sorte que le capital social actuel de US\$ 103.752.830,- (cent trois millions sept cent cinquante-deux mille huit cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera après conversion de EUR 109.768.123,14 (cent neuf millions sept cent soixante-huit mille cent vingt-trois euros virgule quatorze Cents) représenté par 14.322.588 actions sans désignation de valeur nominale,

La preuve du cours de change existant entre le Dollars US et l'euro à la date de ce jour a été rapportée au notaire instrumentant par certificat bancaire.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité à l'avenir dans la nouvelle devise du capital social ainsi que de l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 11 juin 2002 en euro.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 5 des statuts en vue de lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 109.768.123,14 (cent neuf millions sept cent soixante-huit mille cent vingt-trois euros virgule quatorze Cents), représenté par 14.322.588 actions sans désignation de valeur nominale.

Toute les actions sont entièrement libérées.»

*Frais / Évaluation*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 780,-.

*Clôture de l'assemblée*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: U. D'Agostino, L. Berti, C. Calamida, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 12CS, fol. 97, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

J. Delvaux.

(52762/208/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2002.

**MYTILINI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 63.182.

**IKARIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 63.178.

L'an deux mille deux, le ...

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en qualité:

I.- de mandataire du conseil d'administration de la société MYTILINI S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63.182, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 février 1998, publié au Mémorial C numéro 357 du 16 mai 1998;

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 juillet 2002, en voie de publication au Mémorial C;

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 4 juillet 2002;

II.- de mandataire du conseil d'administration de la société IKARIA S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63.178, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 février 1998, publié au Mémorial C numéro 357 du 16 mai 1998.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis son acte de constitution,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 4 juillet 2002.

Une copie certifiée du procès-verbal de chacune de ses réunions, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restant annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

Ladite personne comparante, agissant en sa double qualité prémentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion plus amplement spécifiée ci-après:

*Projet de fusion*

1) Sociétés fusionnantes:

- MYTILINI S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63.182, en tant que société absorbante (ci-après appelée: «la société absorbante»);

- IKARIA S.A., L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63.178, en tant que société absorbée (ci-après appelée «la société absorbée»);

2) La société absorbante est titulaire de la totalité des actions représentant l'intégralité du capital et détient la totalité des droits de vote de la société absorbée;

3) Les sociétés fusionnantes n'ont émis ni actions conférant des droits spéciaux, ni titres autres que des actions.

4) La société absorbante absorbera la société absorbée aux termes d'une fusion conformément aux articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite.

5) A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 toutes les opérations de la société absorbée, la société IKARIA S.A. sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante MYTILINI S.A.;

6) Aucun avantage particulier n'est conféré aux membres des conseils d'administration, respectivement aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

7) La fusion entraînera de plein droit, à partir de sa prise d'effet, la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante.

8) Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit, durant un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, de prendre connaissance des documents indiqués à l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ils auront le droit d'obtenir copie desdits documents, sans frais et sur simple demande.

9) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins cinq pour cent (5%) des actions du capital souscrit ont le droit de requérir pendant le délai d'un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

10) Sans réserve du droit des actionnaires de la société absorbante prévu au point 9) ci-avant, la fusion deviendra effective après expiration du délai d'un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C et entraînera de plein droit et simultanément les effets prévus à l'article 274 [exception faite du point b) du paragraphe (1)] de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

11) Les livres et documents de la société absorbée seront conservés pendant la durée de cinq ans au siège de la société absorbante.

Conformément à l'article 271 de la loi précitée du 10 août 1915, telle que modifiée, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés fusionnantes et du présent projet de fusion.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2002, vol. 871, fol. 3, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juillet 2002.

J.-J. Wagner.

(58479/239/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2002.

### **CAPITAL @ WORK UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.661.

L'an deux mille deux, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CAPITAL @ WORK UMBRELLA FUND, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 15 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 8 octobre 1997, numéro 554.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé (conversion en Euro), en date du 15 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 14 février 2001, numéro 113.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie Kuchly, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Stoffels, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Valérie Closter, employée de banque, demeurant à B-Arlon.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 1.225.103,705 actions en circulation, 744.749 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date des:

29 juin 2002 et

8 juillet 2002;

- au journal «Luxemburger Wort», en date des:

29 juin 2002 et

8 juillet 2002;

par lettres envoyées aux actionnaires nominatifs en date du 1<sup>er</sup> juillet 2002.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Possibilité pour le Conseil d'Administration de créer des classes d'actions; en conséquence, modification de l'Article 5, quatrième alinéa des Statuts qui se lira comme suit:

«Le conseil d'administration peut créer à tout moment des compartiments et/ou des classes d'actions supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des compartiments et/ou des classes d'actions existants ne soient pas modifiés par cette création.»

2.- Possibilité de postposer une demande de rachat ou de conversion introduite un même jour d'évaluation qui représenterait plus de 10% des actions en circulation d'un compartiment, en conséquence, modification de l'Article 21, deuxième alinéa des Statuts auquel on ajoutera une deuxième phrase qui se lira comme suit:

«Toutefois, la Société n'est pas tenue d'exécuter les demandes de rachat et de conversion introduites un même jour d'évaluation représentant plus de 10% des actions en circulation d'un compartiment. Le conseil d'administration pourra convenir que tout ou partie des demandes qui excéderaient ce pourcentage seront différées, sur une base prorata, pour une durée qu'il déterminera, mais qui ne pourra pas excéder 5 jours ouvrables bancaires.»

3.- Suppression du cas de suspension (f) de l'Article 22 des Statuts.

4.- Désolidarisation des compartiments; en conséquence, modification de l'Article 23, point D, (e) deuxième alinéa, des Statuts qui se lira comme suit:

«Le conseil d'administration peut réaffecter les avoirs ou les engagements préalablement affectés par lui-même si selon lui les circonstances le requièrent. La Société constitue une seule et même entité juridique. A moins qu'il n'en ait été convenu autrement avec les créanciers de la Société, chaque compartiment est exclusivement responsable de toutes les dettes, engagements et obligations qui lui incombent. Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée donne au Conseil d'Administration la possibilité de créer des classes d'actions; en conséquence, l'Article 5, quatrième alinéa des Statuts se lira comme suit:

«**Art. 5. (4<sup>ème</sup> alinéa).** Le conseil d'administration peut créer à tout moment des compartiments et/ou des classes d'actions supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des compartiments et/ou des classes d'actions existants ne soient pas modifiés par cette création.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée donne la possibilité de postposer une demande de rachat ou de conversion introduite un même jour d'évaluation qui représenterait plus de 10% des actions en circulation d'un compartiment; en conséquence, modification de l'Article 21, deuxième alinéa des Statuts auquel on ajoutera une deuxième phrase qui se lira comme suit:

«**Art. 21. (2<sup>ème</sup> alinéa, 2<sup>ème</sup> phrase).** Toutefois, la Société n'est pas tenue d'exécuter les demandes de rachat et de conversion introduites un même jour d'évaluation représentant plus de 10% des actions en circulation d'un compartiment. Le conseil d'administration pourra convenir que tout ou partie des demandes qui excéderaient ce pourcentage seront différées, sur une base prorata, pour une durée qu'il déterminera, mais qui ne pourra pas excéder 5 jours ouvrables bancaires.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide la suppression du cas de suspension (f) de l'Article 22 des Statuts.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide la désolidarisation des compartiments; en conséquence, l'Article 23, point D, (e) deuxième alinéa, des Statuts se lira comme suit:

«**Art. 23. 2<sup>ème</sup> alinéa.** Le conseil d'administration peut réaffecter les avoirs ou les engagements préalablement affectés par lui-même si selon lui les circonstances le requièrent. La Société constitue une seule et même entité juridique. A moins qu'il n'en ait été convenu autrement avec les créanciers de la Société, chaque compartiment est exclusivement responsable de toutes les dettes, engagements et obligations qui lui incombent. Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Kuchly - O. Stoffels - V. Closter - H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 juillet 2002, vol. 422, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): E. Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2002.

H. Hellinckx.

(57795/242/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2002.

---

**CAPITAL @ WORK UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2002.

H. Hellinckx.

(57796/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2002.

---

**GROUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 73.496.

**ON SITE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 49.599.

**PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION**

Il est proposé de réaliser la fusion par absorption de ON SITE LUXEMBOURG, ci-après dénommée la «Société Absorbée» par GROUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A., ci-après dénommée la «Société Absorbante».

*A. Description des sociétés à fusionner*

*1. Société Absorbante*

La société anonyme GROUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A., ci-après désignée la «Société Absorbante», ayant son siège social au 167, route de Longwy L-1941 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.496, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu en date du 27 décembre 1999 par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 du 9 mars 2000, p. 9536.

Statuts modifiés en date du 28 décembre 2000 par acte tenu par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 788 du 20 septembre 2001, p. 37794.

Son capital souscrit et entièrement libéré s'élève à deux cent quatre-vingt-six mille Euros (EUR 286.000,-) et est composé de 11.440 actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

*2. Société Absorbée*

La société anonyme ON SITE LUXEMBOURG, ci-après désignée la «Société Absorbée», ayant son siège social au 167, route de Longwy L-1941 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.599, constituée le 29 novembre 1994 sous la forme d'une société anonyme par-devant Maître Réginald Neumann, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 129 du 23 mars 1995, p. 6148.

Son capital souscrit et entièrement libéré s'élève à un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-, soit EUR 30.986,69), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille francs (LUF 10.000,-, soit EUR 247,89).

*B. Modalités de la Fusion*

1. La fusion sera réalisée par voie d'absorption de ON SITE LUXEMBOURG, la Société Absorbée, par GROUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A., la Société Absorbante.

2. La fusion sera réalisée vis-à-vis des tiers à la date où sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause c'est-à-dire à la date de la dernière assemblée générale des sociétés fusionnantes adoptant la fusion, et est motivée par la similitude d'objet social entre les deux sociétés et par la nécessité de réorganiser et de regrouper les activités des sociétés participant à la fusion, de manière à ne plus former qu'une seule entité exerçant la même activité.

3. La fusion est basée sur le bilan de la Société Absorbée et de la Société Absorbante établi à la date du 31 décembre 2001.

La fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante en date du 1<sup>er</sup> janvier 2002. A compter de cette date, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies du point de vue comptable et fiscal pour le compte de la Société Absorbante, et tous bénéfices ou pertes réalisés par la Société Absorbée après cette date sont censés réalisés pour le compte de la Société Absorbante.

4. En échange du transfert des actifs et passifs de la Société Absorbée, la Société Absorbante procédera à une augmentation de capital d'un montant de EUR 328.125,- pour porter le montant du capital social de son montant actuel de EUR 286.000,- à EUR 614.125,- par l'émission de 13.125 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,-, soit un rapport d'échange de 105 actions de la Société Absorbante contre 1 de la Société Absorbée. Les nouvelles actions émises seront attribuées directement aux actionnaires de la Société Absorbée. Les actions nouvellement émises seront des actions qui donnent droit à des droits de vote, des droits aux dividendes et à la plus-value éventuelle de liquidation, strictement égaux aux droits dont bénéficient les actions existantes de la Société Absorbante, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

5. Les actions nouvellement émises seront attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée, par l'inscription de ces actions dans le registre des actions nominatives de la Société Absorbante et contre la preuve de l'annulation des actions de la Société Absorbée.

6. Il n'est accordé, par l'effet de la fusion, aucun avantage particulier ni aux administrateurs, ni aux experts, ni aux commissaires des deux sociétés qui fusionnent.

7. Il n'y a dans la Société Absorbée ni actionnaires ayant des droits spéciaux ni porteurs de titres autres que des actions.

8. La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.

9. a) La Société Absorbante deviendra propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société Absorbée dans l'état où ceux-ci se trouvent au 1<sup>er</sup> Janvier 2002, sans droit de recours contre la Société Absorbée pour quelque raison que ce soit.

b) La Société Absorbée garantit à la Société Absorbante que les créances cédées dans le cadre de la fusion sont certaines mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés.

c) La Société Absorbante acquittera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 tous impôts, contributions, taxes, redevances, primes d'assurance et autres, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui grèveront ou pourront grever la propriété des biens apportés.

d) La Société Absorbante exécutera tous contrats et tous engagements, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée, tels que ces contrats et engagements existent à la date effective.

e) Les droits et créances compris dans le patrimoine de la Société Absorbée sont transférés à la Société Absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

f) La Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée. En particulier, elle paiera en principal et intérêts toutes dettes et toutes obligations, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société Absorbée.

10. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société Absorbée prennent fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société Absorbée.

11. Tous les actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante ont le droit, un mois au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance au siège social de la société dont ils sont actionnaires, du projet de fusion, des comptes annuels, y compris ceux au 31 décembre 2001 ainsi que des rapports de gestion et tous autres documents, tels que déterminés à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

12. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

13. La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Conformément à l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le projet de fusion fera l'objet d'un rapport de révision.

Luxembourg, le 5 juillet 2002.

ON SITE LUXEMBOURG

*Société absorbée*

J.-M. Magnet / B. della Faille / M.-J. de la Touanne

*Administrateurs*

GRUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A.

*Société absorbante*

M.-J. de la Touanne / J.-M. Magnet / B. della Faille

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58938/211/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2002.



**MARCUARD COOK FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 68.826.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARCUARD COOK FUND ADVISORY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(45739/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**SWIFIN, Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 60.760.

Constituée en date du 5 septembre 1997 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C numéro 692 du 10 décembre 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 30 avril 1999, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C numéro 752 du 11 octobre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWIFIN

KPMGFinancial Engineering

Signature

(45773/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**DISCOUNT BANK AND TRUST COMPANY, Succursale de Luxembourg.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 8.310.

**UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP.**

Siège social: CH-1204 Genève, 96-98, rue du Rhône.

*Extrait des procès-verbaux des réunions du comité du conseil d'administration  
de UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP tenues les 18 juin et 26 juin 2002*

Il résulte desdits procès-verbaux que le comité approuve, pour la succursale de UNION BANCAIRE PRIVEE à Luxembourg, l'octroi des équivalences «Membres de la Direction» et «Membre de la Direction Générale» et «Cadre» et «Adjoint à la Direction» aux anciennes collaboratrices et anciens collaborateurs de la DISCOUNT BANK AND TRUST COMPANY, succursale à Luxembourg, suivant la liste annexée au présent extrait.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Luxembourg Titre UBP

Membre de la Direction

Signatures collectives à 2, limitées à la succursale

Adjoint à la Direction

Signatures collectives à 2, limitées à la succursale

Equivalence Adjoint à la Direction

Cadre

Procurations collectives à 2, limitées  
à l'établissement principal, et/ou une  
succursale désignée

Titre DBTC

Sous-Directeur

Directeur

Directeur Adjoint

Sous-Directeur

Sous-Directeur

Fondé de pouvoir principal

Fondé de pouvoir

Sous-Directeur

Fondé de pouvoir principal

Mandataire

Mandataire

Labranche André

Rozencwajg Elo

Stilmant Eric

Weinberg Frédéric

Nervi Jean-Paul

Thomas Philippe

Waltregny Vérane

Silori Tony

Belviso Giannicola

Ben-Ami Salomon

Bour Frédéric

Les titulaires ne peuvent pas signer entre eux	Bourgon François	Mandataire
	Cortolezzis Consi	Mandataire
	Engelmayer Eric	Mandataire
	Giunta Carine	Mandataire
	Grosjean Denis	Fondé de pouvoir
	Guastaferrri Enzo	Mandataire
	Henriche Dina	Mandataire
	Jacob Sabine	Fondé de pouvoir
	Liebisch Corinne	Mandataire
	Marchal Claude	Mandataire
	Marcucci Luca	Mandataire
	Mockel Marie-Paule	Fondé de pouvoir principal
	Pouleur Michel	Fondé de pouvoir
	Saura Andrea	Mandataire
	Schalik Jean-Pierre	Fondé de pouvoir
	Schweitzer Romain	Mandataire
	Sidoun Jacques	Mandataire
	Steiper Elke	Fondé de pouvoir
	Stratigakis Caroline	Fondé de pouvoir
	Stricher Luc	Mandataire
	Thill Jean-Louis	Fondé de pouvoir
Thilmany Guy	Mandataire	
Torres Antonio	Mandataire	
Valori Alberto	Fondé de pouvoir	
Wolff Nathalie	Mandataire	

Pour copie conforme  
BONN SCHMITT STEICHEN  
Signature

Genève, le 18 juin 2002.

Guy de Picciotto / Jean-Claude Manghardt.

*Acte de fusion de DISCOUNT BANK AND TRUST COMPANY*

*dans UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP (UNITED PRIVATE BANK, UPB)*

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP (UNITED PRIVATE BANK, UBP) du 19 juin 2002 et d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DISCOUNT BANK AND TRUST COMPANY du 19 juin 2002 que:

- la société UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP (UNITED PRIVATE BANK, UBP) a absorbé la société DISCOUNT BANK AND TRUST COMPANY avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002,

- qu'en conséquence, la société DISCOUNT BANK AND TRUST COMPANY a cessé d'exister.

En outre, le mandataire déclare que:

1. le Conseil d'Administration de UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP (UNITED PRIVATE BANK, UBP), dont les statuts sont annexés en copie, se compose de la manière suivante:

- de Picciotto Edgar, demeurant à Féchy, administrateur-président,
- Zwahlen Jean, demeurant au Petit-Saconnex, administrateur vice-président,
- Blum Pierre-Alain, demeurant à Neuchâtel, administrateur,
- Thoman Richard, demeurant à New-York, administrateur,
- Rühli Edwin, demeurant à Auslikon, administrateur,
- Respinger Pierre, demeurant à Genève, administrateur,
- Gordon Sheldon, demeurant à New-York, administrateur,
- Brunschwig Nicolas, demeurant à Vandoeuvres, administrateur,
- Vodoz Olivier, demeurant à Genève, administrateur,
- Maucher Helmut, demeurant à Corseaux, administrateur,
- Frenkel Jacob A., demeurant à Londres, administrateur,
- Recanati Oudi, demeurant à Herzlyia, Israël, administrateur.

2. les Membres de la Direction Générale de UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP (UNITED PRIVATE BANK, UBP) sont:

- de Picciotto Guy Elie, demeurant à Vandoeuvres,
- de Picciotto Daniel, demeurant à Vandoeuvres,
- de Picciotto Michael, demeurant à Genève,
- Gigon André, demeurant à Chêne-Bougeries,
- Hildebrand Philipp M., demeurant à Genève,
- Pissaloux Pierre, demeurant à Genève,
- Stricker Andreas, demeurant à Collonge-Bellerive.

3. le régime de signature pour la succursale est le suivant:

- La succursale de Luxembourg est engagée par la signature collective à deux, exercée par les administrateurs, les membres de la direction générale, les membres de la direction et les adjoints à la direction.

- Les membres du cadre ont procuration collective à deux. Ces derniers ne sont toutefois pas autorisés à signer entre eux.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

*Pour UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP (UNITED PRIVATE BANK, UBP) et pour DISCOUNT BANK AND TRUST COMPANY, Succursale de Luxembourg*

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Mandataire

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

## STATUTS

### Titre. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Siège - But - Durée

#### Art. 1<sup>er</sup>. Raison Sociale

Il existe sous la raison sociale:

UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP,

UNITED PRIVATE BANK, UBP,

une Société Anonyme qui est régie par les présents statuts, par le titre XXVI du Code des Obligations Suisse et par la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne du huit novembre mil neuf cent trente quatre et par la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières du vingt quatre mars mil neuf cent nonante cinq.

#### Art. 2. Siège, succursales et filiales

Le siège de la société est à Genève.

La société peut créer des succursales et des filiales en Suisse et à l'étranger.

#### Art. 3. But

La société a pour but l'exploitation d'une banque ainsi que l'exercice d'une activité de négociant en valeurs mobilières. Dans les limites de son but social, elle se consacrera notamment, en Suisse et à l'étranger, à la gestion de fortune, à la banque d'affaires, aux activités de fusion & acquisition ainsi qu'au développement du commerce international. Son activité comprend en particulier les opérations suivantes qui peuvent être traitées tant pour son propre compte que pour le compte de tiers:

1. L'acceptation de dépôts sous toutes formes,
2. La gestion de fortune et ses activités annexes, notamment la garde de titres et autres objets de valeur et la location de coffres,
3. Les conseils et l'activité financière dans le cadre du service des paiements internationaux,
4. La constitution et la gestion de fonds de placement,
5. L'ouverture de crédits avec ou sans garantie,
6. Le cautionnement et la délivrance de garanties,
7. Les opérations sur accreditifs,
8. La création et la gestion de sociétés,
9. Les opérations d'émissions, d'escompte et d'encaissement d'effets suisses ou étrangers,
10. L'achat et la vente, la conservation et la gestion de papiers-valeurs,
11. La prise de participations, les opérations d'émission et de syndicat,
12. Les opérations en devises, en billets de banque, en métaux précieux et en matières premières, ainsi qu'en divers instruments financiers sur les marchés à terme et à option,
13. L'exercice de fonctions fiduciaires,
14. Les activités de banque d'affaires dont celles liées aux fusions et acquisitions,

En outre, la société pourra également procéder à l'acquisition, à la représentation et à la gestion de participations directes ou indirectes à toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles ou financières, ainsi qu'à l'achat, la vente et les développements immobiliers en Suisse et à l'étranger et à toutes opérations hypothécaires.

#### Art. 4 Durée

La durée de la société est indéterminée.

### Titre II Capital-actions, actions, bons de jouissance et bons de participation

#### Art. 5. Montant nominal et division

Le capital-actions est fixé à la somme de trois cent millions de francs (FRF 300.000.000,-), entièrement libéré.

Il est divisé en trente millions (30.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix francs (FRF 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives; elles sont numérotées et signées par deux administrateurs.

Les propriétaires des actions sont inscrits dans un registre des actions qui indique le nom, le prénom, le domicile et la nationalité de chaque actionnaire. Seules les personnes inscrites à ce registre sont considérées comme actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle des bénéfices nets de la société et du produit de la liquidation.

Les actionnaires ne sont tenus que des prestations statutaires et ne répondent pas personnellement des dettes sociales.

La société peut émettre en lieu et place de titres unitaires des certificats représentant les actions.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts.

Le transfert des actions a lieu par endossement des titres; pour être valable, il doit être inscrit au registre des actions. Le transfert est subordonné à l'accord du Conseil d'administration qui ne peut le refuser que pour les justes motifs ci-après mentionnés; toutefois, il ne pourra le refuser s'il a été effectué en conformité avec toute convention qui pourrait lier les actionnaires entre eux et qui a été notifiée à la société. Le Conseil d'administration peut refuser son approbation au transfert d'actions nominatives en invoquant un juste motif, eu égard au but social ou à l'indépendance économique de la société, notamment lorsque:

- le transfert met en péril l'indépendance de la société,
- le transfert a pour conséquence de faire participer au capital-actions un concurrent de la société, ou des personnes qui participent ou sont employées par un concurrent,
- le transfert a pour effet de mettre en péril l'autorisation conférée à la société d'exercer une activité bancaire ou de négociant.

Demeurent réservées les dispositions de l'art. 685, lettre b) alinéas 3 et 4 du Code des Obligations.

#### **Art. 5 bis. Fusion**

Selon contrat du dix juin deux mille deux, la société a absorbé, par voie de fusion, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier deux mille deux, la société DISCOUNT BANK AND TRUST COMPANY, à Genève, selon bilan arrêté au trente et un décembre deux mille un, présentant:

- un actif de: 5.969.939.847,- FRF,
- un passif envers les tiers de: 5.437.603.975,- FRF,
- soit un actif net de et pour: 532.335.872,- FRF.

En contrepartie, il a été remis aux actionnaires de la société absorbée huit millions (8.000.000) d'actions nouvelles de dix francs (FRF 10,-) chacune, nominatives, liées selon statuts, entièrement libérées.

#### **Art. 6. Bons de jouissance et bons de participation**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale peut créer un capital-participation, notamment sous norme d'augmentation autorisée ou conditionnelle, conformément aux art. 656 a) et suivants du Code des Obligations.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale peut également créer des bons de jouissance, conformément à l'art. 657 du Code des Obligations.

Les bons de participation sont nominatifs ou au porteur et ont une valeur nominale. Les bons de jouissance sont nominatifs ou au porteur, sans valeur nominale. La société peut émettre des certificats comprenant plusieurs bons de participation ou de jouissance.

Les bons de participation donnent droit à une part du bénéfice et du produit de liquidation dans la même mesure que les actions, mais proportionnellement à leur valeur nominale. Les bons de jouissance donnent uniquement droit à une part du bénéfice, dont le montant sera déterminé par l'Assemblée générale des actionnaires, mais aucun droit au produit de liquidation. Les bons de participation et de jouissance ne confèrent ni le droit de vote ni aucun des droits qui s'y rapportent. Demeure réservé l'art. 656 c) alinéa 3 du Code des Obligations.

Toutes les décisions de l'assemblée générale et du Conseil d'administration concernant notamment l'approbation des comptes annuels, l'affectation du bénéfice et les droits de souscription sont opposables aux détenteurs de bons de participation, pour autant vue, sur le plan des droits patrimoniaux, ils soient traités de la même manière que les actionnaires.

A l'instar des actionnaires, les détenteurs de bons de participation ont un droit préférentiel de souscription proportionnel à la valeur nominale des bons de participation qu'ils détiennent.

a) Si l'augmentation porte uniquement sur le capital-actions ou uniquement sur le capital-participation, tant les actionnaires que les détenteurs de bons de participation bénéficient du droit préférentiel de souscription.

b) Si l'augmentation du capital-actions et celle du capital-participation sont simultanées et ont lieu dans la même proportion par rapport aux différentes catégories de titres émis, le droit préférentiel de souscription des actionnaires ne s'appliquera qu'aux actions et celui des détenteurs de bons de participation qu'aux bons de participation.

c) Si l'augmentation du capital-actions et celle du capital-participations sont simultanées, mais n'ont pas lieu dans la même proportion par rapport aux différentes catégories de titres émis, il sera d'abord procédé comme ci-dessus en cas d'augmentation dans la même proportion. Sur la partie supplémentaire d'une catégorie de titres émis, tant les actionnaires que les détenteurs de bons de participation bénéficient du droit préférentiel de souscription.

La manière dont s'exerce le nouveau droit de souscription, ainsi que les modalités d'émission des nouveaux bons de participation sont fixées par le Conseil d'administration.

La souscription d'actions résultant de l'exercice par les détenteurs de bons de participation de leur droit de souscription nécessite l'approbation du Conseil d'administration qui peut la refuser pour les mêmes justes motifs que ceux mentionnés pour les actions à l'art. 5 des présents statuts.

#### **Art. 7. Organes**

Les organes de la société sont:

1. l'Assemblée générale,
2. le Conseil d'administration,
3. le Directoire,
4. l'Organe de révision.

### **Titre III Assemblée Générale**

#### **Art. 8. Autorité suprême**

L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de la société.

Ses décisions sont obligatoires pour tous les actionnaires, même non présents ou non représentés.

Les décisions de l'Assemblée générale qui violent la loi ou les statuts, peuvent être attaquées par l'administration ou par chaque actionnaire, dans les conditions prévues aux art. 706, 706 a) et 706 b) dit Code des Obligations.

#### **Art. 9 . Compétences**

L'Assemblée générale des actionnaires, a le droit inaliénable:

1. d'adopter et de modifier les statuts;
2. de nommer les membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision,
3. d'approuver le rapport annuel et les comptes du Groupe,
4. d'approuver les comptes annuels et de déterminer l'emploi du bénéfice résultant du bilan, en particulier de fixer le dividende et les tantièmes,
5. de donner décharge aux membres du Conseil d'administration,
6. de prendre toutes les décisions qui lui sont réservées par la loi ou les statuts.

#### **Art. 10. Réunions**

L'assemblée générale se réunit au siège de la société ou dans tout autre lieu en Suisse désigné par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice annuel.

Une Assemblée générale des actionnaires peut être réunie extraordinairement aussi souvent qu'il est nécessaire.

Les dispositions qui suivent s'appliquent aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

#### **Art. 11. Convocation**

L'Assemblée générale est convoquée par l'administration et au besoin par les réviseurs, les liquidateurs ou les représentants des obligataires.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant ensemble dix pour cent au moins du capital-actions, peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de un million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit, en indiquant les objets de discussion et les propositions.

#### **Art. 12. Publication**

L'Assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa réunion, par lettre recommandée envoyée à chacun des actionnaires à l'adresse mentionnée au registre des actions.

Les objets portés à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Les propositions de modification des statuts sont mises à la disposition des actionnaires au siège de la société et à ses succursales s'il en existe; mention de ce dépôt est faite dans la Convocation.

Les avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire doivent informer les actionnaires que le compte de profits et pertes, l'annexe et le bilan, de même que le rapport des réviseurs, le rapport de gestion et les propositions éventuelles concernant l'emploi du bénéfice net, sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société et des succursales s'il en existe, vingt jours au plus tard avant l'Assemblée générale.

Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui n'ont pas été ainsi portés à l'ordre du jour, sauf sur la proposition de convoquer une Assemblée générale extraordinaire.

Il n'est pas nécessaire d'annoncer à l'avance les propositions et les délibérations qui ne doivent pas être suivies d'un vote.

#### **Art. 13. Réunion de tous les actionnaires**

Les propriétaires ou les représentants de la totalité des actions peuvent, s'il n'y a pas d'opposition, tenir une Assemblée générale sans observer les formes prévues pour sa convocation.

Aussi longtemps qu'ils sont présents, cette assemblée a le droit de délibérer et de statuer valablement sur tous les objets qui sont du ressort de l'Assemblée générale.

#### **Art. 14. Participation à l'Assemblée générale**

Seules peuvent prendre part à l'Assemblée générale les personnes inscrites au registre des actions 5 jours au moins avant la date de convocation de l'Assemblée.

Un actionnaire peut faire représenter ses actions par, une personne, actionnaire ou non; pour représenter une action, il faut des pouvoirs écrits.

#### **Art. 15. Présidence**

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre membre du Conseil d'administration ou encore, à défaut, par un autre actionnaire, désigné par l'Assemblée générale.

Le Président désigne le Secrétaire et les scrutateurs.

#### **Art. 16. Droit de vote**

Les actionnaires exercent leur droit de vote à l'Assemblée générale, proportionnellement à la valeur nominale de toutes les actions qui leur appartiennent.

Chaque actionnaire a droit à une voix au moins, même s'il ne possède qu'une action.

#### **Art. 17. Quorum et majorité**

L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actionnaires présents, mais pour autant qu'ils représentent au minimum 51 pour cent des voix.

Elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés.

Si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante.

En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Demeurent réservées les dispositions de la loi, notamment celles de l'art. 704 du Code des Obligations ainsi que celles des présents statuts.

#### **Art. 18. Procès-verbal**

Il est dressé procès-verbal des séances de l'Assemblée générale, lequel mentionne les décisions prises, les nominations, de même que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par le Président et par le Secrétaire de l'Assemblée.

Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un membre du Conseil d'administration.

### **Titre IV Conseil d'Administration**

#### **Art. 19. Composition du Conseil d'administration**

La société est administrée par un Conseil d'administration composé d'au moins cinq membres, pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée générale.

Le Président est également élu par l'Assemblée générale.

La majorité des membres doivent être de nationalité suisse et avoir leur domicile en Suisse.

#### **Art. 20. Membres et présidence**

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour la période s'écoulant d'une Assemblée générale ordinaire à la suivante.

Ils sont rééligibles.

Le Conseil désigne le Vice-président et le Secrétaire.

#### **Art. 21. Quorum et majorité**

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité de ses membres.

En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Toutefois, aucun quorum n'est nécessaire pour procéder aux formalités relatives aux augmentations du capital-actions, à la libération ultérieure du capital-actions ou à l'émission de bons de participation.

Le Conseil d'administration est convoquée par son Président, ou un de ses membres, aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an, en principe une fois par trimestre.»

#### **Art. 22. Procès-verbal**

Il est tenu un procès-verbal des décisions du Conseil d'administration.

Le procès-verbal de chaque séance est signé par le Président et le Secrétaire. Il doit mentionner les membres présents.

Les décisions du Conseil d'administration peuvent être prises par voie de circulation ou tous moyens de télécommunication. Dans cette hypothèse, le maximum doit être fait pour atteindre les membres du Conseil d'administration. Les décisions prises ainsi par voie de circulation requièrent l'unanimité des membres qui se sont exprimés, pour autant que ceux-ci représentent la majorité absolue de tous les membres du Conseil d'administration. Chaque membre a la faculté de demander une délibération orale. Les décisions prises selon ces modalités sont consignées dans le procès-verbal.

#### **Art. 23. Autorité compétente**

Le Conseil d'administration prend des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts.

Le Conseil d'administration a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes:

1. exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires,
2. fixer l'organisation,
3. fixer la politique générale de la société, les principes de la comptabilité et du contrôle financier, ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de la société,
4. nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation,
5. exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données,
6. établir le rapport annuel, préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions,
7. informer le juge en cas de surendettement,
8. nommer les personnes autorisées à représenter la société et à exercer la signature sociale ainsi que fixer le mode de signature, étant précisé que seule la signature collective peut être octroyée,
9. nommer l'Organe de révision bancaire agréé et la ou les personnes constituant l'Inspectorat interne,
10. examiner et discuter les rapports de l'Organe de révision bancaire, prendre les mesures qui s'imposent ainsi que traiter toutes les communications de la Commission Fédérale des Banques,
11. décider des crédits aux organes et aux principaux actionnaires,
12. approuver la politique en matière de gestion des risques et examen périodique de son adéquation aux directives émises,
13. exercer le contrôle interne et la surveillance de l'évolution des gros risques au sens de l'article 21 alinéa 1 OB sur la base des relevés trimestriels établis par le Directoire,
14. procéder à toutes communications à l'autorité de surveillance, à la Banque Nationale Suisse et au réviseur bancaire conformément aux dispositions en vigueur.

Le conseil d'administration peut répartir entre ses membres pris individuellement ou groupés en comité, la charge de préparer et d'exécuter ses décisions ou de surveiller certaines affaires. Il veille à ce que ses membres soient convenablement informés.

**Art. 24. Comité du Conseil d'administration, Comités**

Le Conseil d'administration doit désigner un Comité du Conseil d'administration et un Comité de Contrôle. Il peut en outre former d'autres comités en son sein.

Leur composition et leurs compétences sont fixées dans le règlement interne.

**Titre V Le Directoire****Art. 25. Directoire**

Le Conseil d'administration nomme le Directoire de la Banque qui se compose d'un Président et de Directeurs généraux.

Le Directoire réalise la stratégie et les objectifs de la Banque, organise et surveille la gestion des affaires courantes et assure l'exécution des décisions des autres organes de la Banque.

L'organisation du Directoire est régie par le règlement interne de la Banque.

**Titre VI Organe de révision****Art. 26. Organe de révision**

L'Organe de révision est nommé pour une année par l'Assemblée générale ordinaire et est composé de un ou plusieurs réviseurs. Une société fiduciaire ou un syndicat de révision agréé peut également être désigné comme Organe de révision ou comme membre de cet Organe.

Les réviseurs doivent remplir les exigences de qualification et d'indépendance prévues par les articles 727 b et c CO. Ils doivent se conformer aux dispositions des articles 728 et ss CO.

**Titre VII Comptes Annuels****Art. 27. Année sociale**

L'exercice social prend fin le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 28. Bilan, comptes de profits et pertes et annexes**

Les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexes), comme les bilans intermédiaires, seront dressés conformément aux dispositions des articles 662 et ss, 958 et ss CO ainsi qu'à celles de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, la loi fédérale sur les bourses et le commerce de valeurs mobilières et de leurs ordonnances d'exécution.

**Art. 29. Réserves et dividendes**

Le bénéfice net restant après déduction de tous les frais généraux, impôts, intérêts et pertes, et après tous amortissements nécessaires est à la disposition de l'Assemblée générale dans le cadre des prescriptions légales, notamment de l'article 5 de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne.

Les paiements de dividendes ont lieu à l'époque fixée par le Conseil d'administration. Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans dès son exigibilité est prescrit de plein droit au profit de la société.

L'Assemblée générale peut en tout temps décider la création, à côté du fonds de réserve générale prévu par la loi, d'autre fonds de réserve dont elle détermine le but et l'emploi.

**Titre VIII Liquidation****Art. 30. Procédure**

En cas de dissolution de la société pour d'autres causes que sa faillite ou une décision judiciaire, la liquidation en est opérée par le Conseil d'administration, à moins de décision contraire de l'Assemblée générale.

L'un au moins des liquidateurs doit être domicilié en Suisse et avoir qualité pour représenter la société.

**Art. 31. Pouvoirs des organes**

Pendant la liquidation, les pouvoirs des organes sociaux sont restreints aux actes qui sont nécessaires à cette opération et qui, de par leur nature, ne sont point du ressort des liquidateurs.

L'Assemblée générale des actionnaires conserve le droit d'approuver les comptes de la liquidation et d'en donner décharge.

Le ou les liquidateurs sont autorisés à réaliser de gré à gré, s'ils le jugent à propos et sauf décision contraire de l'Assemblée générale, les immeubles qui pourront appartenir à la société. Ils peuvent, en vertu d'une délibération de l'Assemblée, transférer à des tiers, contre paiement ou autre contre-valeur, l'actif et le passif de la société dissoute:

L'actif disponible, après l'extinction du passif, est en premier lieu employé à rembourser le capital-actions et le capital-participation. Le solde éventuel est réparti suivant décision de l'Assemblée générale.

**Titre IX Publications - For****Art. 32. Publications**

Les publications de la société sont valablement faites dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce.

**Art. 33. For**

Toutes les contestations qui pourront s'élever pendant la durée de la société ou sa liquidation, entre les actionnaires et la société ou ses administrateurs et réviseurs, seront soumises aux tribunaux du canton du siège de la société, sous réserve du recours au Tribunal Fédéral.

Le notaire soussigné certifie que les présents statuts de UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP UNITED PRIVATE BANK, UBP, à Genève, sont ceux actuellement en vigueur, y compris la modification décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et exécutée par le conseil d'administration le présent jour.

Genève, le 19 juin 2002.

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

*Extrait du procès-verbal de la réunion du comité du conseil d'administration  
de UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP tenue le 17 juillet 2002*

Il résulte dudit procès-verbal que le comité a décidé que suite à la fusion par absorption de DISCOUNT BANK AND TRUST COMPANY dans L'UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP, la dénomination de la succursale à Luxembourg a été modifiée en UNION BANCAIRE PRIVEE, succursale Luxembourg.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour copie conforme  
BONN SCHMITT STEICHEN

Signature  
Pour extrait conforme

A. Schmitt  
*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2002, vol. 571, fol. 67, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(59751/275/432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2002.

---

**ERBE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 42.613.

Constituée en date du 21 décembre 1992 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C numéro 154 du 9 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1998, acte publié au Mémorial C numéro 221 du 31 mars 1999, modifiée par acte sous seing privé en date du 30 avril 1999, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C numéro 755 du 12 octobre 1999.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ERBE FINANCE S.A.*  
KPMGFinancial Engineering

Signature

(45774/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**D.R. (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 19.465.

—

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

D. R. (HOLDINGS) S.A.

Signature

(45803/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**D.R. (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 19.465.

—

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

D. R. (HOLDINGS) S.A.

Signature

(45804/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---



**TAMAU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

—  
STATUTS

L'an deux mille deux, le onze juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu

1. Monsieur Christian Smal, administrateur de sociétés, demeurant à 31A Saint Georges Road Leyton, London E1 05RH, ici représenté par Madame Sonia Benamor, employé privé, demeurant à F-Algrange, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 31 mai 2002, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. DELHI HOLDING S.A., avec siège social à L-8247 Mamer, 1 rue des Maximins, ici représentée par Madame Sonia Benamor, prénommée, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 31 mai 2002, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de TAMAU HOLDING S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes pourvu qu'elles soient détachables d'activités commerciales.

**Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- euros) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- euros) chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

**Administration - Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en deux mil trois. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Christian Smal, prénommé .....	30 actions
- DELHI HOLDING S.A., prénommée .....	1 action
Total: trente et une actions .....	31 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- euros) se trouve dès-à-présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille deux. La première assemblée générale se tiendra en deux mille trois.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- euros).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans.

- Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8247 Mamer, 1 rue des Maximins.

- Madame Mireille Masson, administrateur de sociétés, demeurant à L-8247 Mamer, 1 rue des Maximins.

- Madame Madeleine Alié, administrateur de sociétés, demeurant à L-8247 Mamer, 1 rue des Maximins.

3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Aniel Gallo, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FGA (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Mamer.

5. Le siège social est fixé à 1 rue des Maximins, L- 8247 Mamer.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: S. Belnamor, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2002, vol. 878, fol. 65, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2002.

A. Biel.

(45608/203/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**GUARDIAN IT LUXEMBOURG S.A., GUARDIAN INFORMATION TECHNOLOGY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5266 Munsbach, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 60.752.

—  
**EXTRAIT**

Suivant l'assemblée générale annuelle des actionnaires de GUARDIAN IT LUXEMBOURG S.A. en date du 27 mai 2002:

- le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

M. Peter MacLean, administrateur de sociétés, demeurant à Harcourt House, Weyhill, Anover, Hampshire, SP11 8DU, England

M. Jean-Paul Gaudin, directeur administratif et financier, demeurant 43, avenue de la Terrasse, F-91260 Juvisy sur Orge, France,

M. Garry Stephen Ian Grows, Chief Operating Officer, GUARDIAN IT PLC, 245 Forest Road, Tunbridge Wells, Kent TW2 5HT, England

- a été élu comme réviseur d'entreprises pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2002:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- le capital social de la Société a été converti en euros de sorte que l'article 5 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«Le capital de la Société est fixé à trente mille neuf cent quatre vingt six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans valeur nominatives.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

*Pour GUARDIAN IT LUXEMBOURG S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45489/260/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**KERMADEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 32.984.

Constituée le 2 février 1990 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C numéro 295 du 24 août 1990, modifiée par-devant le même notaire en date des 20 et 27 décembre 1995, actes publiés au Mémorial C numéro 147 du 25 mars 1996 et au Mémorial C numéro 175 du 9 avril 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 mai 1996, acte publié au Mémorial C numéro 443 du 9 septembre 1996, modifiée par-devant le même notaire le 17 février 1998, acte publié au Mémorial C numéro 378 du 26 mai 1998, modifiée par acte sous seing privé en date du 30 avril 1999, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C numéro 752 du 11 octobre 1999.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KERMADEC S.A.*

KPMGFinancial Engineering

Signature

(45775/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**QUARTZ INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 65.163.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.-P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

*Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

(45783/813/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ORILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 51.220.

Constituée à la suite de la scission de FIBELFIN S.A., en date du 3 mai 1995 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C numéro 413 du 29 août 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 juin 1995, acte publié au Mémorial C numéro 468 du 19 septembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 mai 1996, acte publié au Mémorial C numéro 443 du 9 septembre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1998, acte publié au Mémorial C numéro 230 du 2 avril 1999, modifiée par acte sous seing privé en date du 30 avril 1999, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C numéro 752 du 11 octobre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ORILUX S.A.*

KPMG Financial Engineering

Signature

(45776/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**RECORDATI S.A. CHEMICAL AND PHARMACEUTICAL COMPANY, Société Anonyme.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 59.154.

Constituée sous l'empire du droit suisse en date du 7 décembre 1973, la société a transféré son siège social de Suisse au Luxembourg par acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 1997, acte publié au Mémorial C numéro 432 du 7 août 1997; les statuts ont été modifiés par acte reçu par le même notaire en date du 14 décembre 2000, acte publié au Mémorial C numéro 139 du 11 février 2000; modifiés par acte reçu par le même notaire en date du 28 décembre 2000, acte publié au Mémorial C numéro 691 du 29 août 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RECORDATI S.A. CHEMICAL AND PHARMACEUTICAL COMPANY*

KPMG Financial Engineering

Signature

(45777/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**LYRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 34.677.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 60 du 11 février 1991.

Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 19 décembre 2001 suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 juin 2002 que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- l'assemblée a décidé de réélire pour un terme de six ans les administrateurs actuellement en fonction au même poste ainsi que le commissaire aux comptes actuellement en fonction:

- Monsieur Claudio Ottaviani, demeurant à CH-Lugano, administrateur-délégué;

- Monsieur Claude Faber, demeurant à L-Mamer, administrateur;

- Monsieur Fabrizio Ottaviani, demeurant à CH-Lugano, administrateur;

- Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Luxembourg, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 7 juin 2002.

*Pour la société LYRA S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45809/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**S.D.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 25.330.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 19 décembre 1986, acte publié au Mémorial C numéro 88 du 3 avril 1987, modifiée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1995, acte publié au Mémorial C numéro 176 du 9 avril 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 mai 1996, acte publié au Mémorial C numéro 448 du 11 septembre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 janvier 1997, acte publié au Mémorial C numéro 257 du 27 mai 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 1997, acte publié au Mémorial C numéro 205 du 2 avril 1999, modifiée par acte sous seing privé du 28 juin 1999, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C numéro 818 du 4 novembre 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 décembre 1999, acte publié au Mémorial C numéro 139 du 11 février 2000, modifié par-devant le même notaire en date du 13 octobre 2000, acte publié au Mémorial C numéro 810 du 6 novembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.D.A.*

KPMG Financial Engineering

Signature

(45778/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**JESSI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 76.571.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 26 juin 2001*

Le commissaire aux comptes FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. est remplacé avec effet immédiat par A.T.T.C. CONTROL S.A., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

*Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.-P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

*Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45779/813/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**SHAPAN INVESTMENTS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 80.423.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 568, fol. 100, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 27 mai 2002*

Le commissaire aux comptes Monsieur Luc Van Loey est remplacé avec effet immédiat par A.T.T.C. CONTROL S.A., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

*Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.-P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

*Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45781/813/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**BANDAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 51.569.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 5689, fol. 100, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 27 mai 2002*

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. et A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. CONTROL S.A., étant venus à échéance, ils ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2008.

*Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A.

*Gérant*

J.-P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué*

*Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A.

*Gérant*

E. Patteet

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45780/813/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**SCANTEX OMEGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 53.070.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A.

*Gérant*

J.-P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué*

*Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A.

*Gérant*

E. Patteet

*Administrateur-délégué*

(45785/813/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**SHARKEY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 32.413.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A.

*Gérant*

J.-P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué*

*Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A.

*Gérant*

E. Patteet

*Administrateur-délégué*

(45786/813/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**REFORM S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 46.075.

*Démission*

Le soussigné Uytterhagen Yanick né le 14 août 1965 demeurant à L-Schifflange déclare donner sa démission de son poste d'administrateur-délégué de la S.A. REFORM S.A., sise L-Schifflange à dater de ce jour.

Fait à Schifflange, le 11 avril 2002.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2002, vol. 270, fol. 96, case 8.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Felten.*

(45864/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**ESCORIAL DEVELOPMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 55.906.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 558 du 30 octobre 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 5 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 450 du 20 juin 1998.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

ESCORIAL DEVELOPMENT, Société Anonyme

Signature

(45792/546/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ESCORIAL DEVELOPMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 55.906.

## EXTRAIT

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, et dans le cadre de l'Assemblée générale du 13 juin 2002, la société a adopté l'euro comme monnaie d'expression de son capital social, le capital existant de dix millions cinq cent mille francs français (10.500.000,- FRF), représenté par dix mille cinq cents (10.500) actions de nominal mille francs français (1.000,- FRF) chacune, étant converti au montant total d'un million six cent mille sept cent quatorze euros et soixante-huit cents (1.600.714,68 EUR), soit cent cinquante-deux euros et quarante-cinq cents (152,45 EUR) par action.

L'Assemblée a décidé, dans le cadre des dispositions prévues par la loi, d'augmenter le capital social à concurrence de cinq mille sept cent quatre-vingt-cinq euros et trente-deux cents (5.785,32 EUR), pour le porter de son montant actuel d'un million six cent mille sept cent quatorze euros et soixante-huit cents (1.600.714,68 EUR) au montant d'un million six cent six mille cinq cents euros (1.606.500,- EUR) par incorporation des résultats reportés, le nominal des dix mille cinq cents (10.500) actions existantes étant porté de cent cinquante-deux euros et quarante-cinq cents (152,45 EUR) à cent cinquante-trois euros (153,- EUR) par action.

Enfin, l'Assemblée a modifié le texte de l'article cinq des statuts pour lui donner la formulation suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme d'un million six cent six mille cinq cents euros (1.606.500 EUR), représenté par dix mille cinq cents (10.500) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (153 EUR) chacune, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

ESCORIAL DEVELOPMENT, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45793/546/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**VALFOR HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 56.256.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 17 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 614 du 28 novembre 1996. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 9 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 670 du 31 décembre 1996 et en date du 9 novembre 2000, la société adoptant sa dénomination actuelle de VALFOR HOLDING, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 413 du 6 juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

VALFOR HOLDING, Société Anonyme

Signature

(45790/546/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**EMSAY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 40.422.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.-P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

*Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

(45787/813/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**DELICIA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 62.778.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 287 du 28 avril 1998. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 227 du 24 mars 2000 et en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1205 du 20 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

DELICIA, Société Anonyme

Signature

(45791/546/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**GENEVA ENERGY VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 80.689.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 janvier 2001, acte publié au Mémorial C numéro 798 du 22 septembre 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 mars 2001, en date du 31 mai 2001 et en date du 8 mars 2002, actes publiés au Mémorial C numéro 930 du 27 octobre 2001, au Mémorial C numéro 1135 du 10 décembre 2001 et en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GENEVA ENERGY VENTURES S.A.*

KPMG Financial Engineering

Signature

(45794/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**CENTRAL HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 8.141.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 septembre 2001*

«Il en résulte que les démissions de Messieurs A. J. K. Pein et H. R. Slack ont été acceptées avec regret par le conseil d'administration avec effet à ce jour.»

Signature

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45805/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---



**INNOVINVEST S.A., Société Anonyme,  
(anc. FLORAC INVEST S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 70.668.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature.

(45800/768/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**INNOVINVEST S.A., Société Anonyme,  
(anc. FLORAC INVEST S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 70.668.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature.

(45801/768/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**KAMAKURA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2160 Luxembourg, 2-4, rue Münster.  
R. C. Luxembourg B 26.276.

*Extrait des résolutions de la décision des associés du 14 juin 2002*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2002, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de 500.000,- LUF est converti en 12.394,68 Euros puis augmenté de 105,32 Euros par prélèvement sur les résultats reportés pour être protégé à 12.500,- Euros. Ce capital est représenté par 500 parts de 25,- Euros chacune.

Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article 6 des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à 12.500,- (douze mille cinq cents) Euros représenté par 500 (cinq cents) parts de 25,- (vingt-cinq) Euros chacune.»

Luxembourg, le 14 juin 2002.

Pour la société KAMAKURA, S.à r.l.

H. Miyamae

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45795/619/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**FRIEDERICH PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schifflange, 16, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 49.765.

*Extrait des résolutions de la décision des associés du 14 juin 2002*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2002, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de 5.000.000,- LUF est converti en 123.946,76 Euros puis augmenté de 1.053,24 Euros par prélèvement sur les résultats reportés pour être porté à 125.000,- Euros. Ce capital est représenté par 100 parts de 1.250 Euros chacune.

Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article 4 des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital est fixé à 125.000,- (cent vingt-cinq mille) Euros représenté par 100 (cent) parts de 1.250 (mille deux cent cinquante) Euros chacune.»

Schifflange, le 14 juin 2002.

Pour la société FRIEDERICH PARTICIPATIONS, S.à r.l.

G. Friederich / D. Friederich-Adler

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45796/619/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**TASK GROUP HOLDINGS LIMITED.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 70.087.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 septembre 2001*

«Il en résulte que Dr. H. P. Kaul et Monsieur J. B. Mills ont été nommés administrateurs de la société avec effet à ce jour et que les démissions de Messieurs J. R. Darné, A. H. Markham, D. E. Salmon et J. T. Wheeler ont été acceptées avec regret par le conseil d'administration avec effet à ce jour.»

Signature

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45806/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**TASK GROUP HOLDINGS LIMITED.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 70.087.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 avril 2001*

«Il en résulte que Monsieur A. H. Markham a été nommé administrateur de la société avec effet à ce jour.»

Signature

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45807/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**FRIEDERICH HYDROPART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schifflange, 16, rue d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 23.600.

—  
*Extrait des résolutions de la décision des associés du 14 juin 2002*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2002, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de 5.000.000,- LUF est converti en 123.946,76 Euros puis augmenté de 1.053,24 par prélèvement sur les résultats reportés pour être porté à 125.000,- Euros. Ce capital est représenté par 500 parts de 250,- Euros chacune.

Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article 6 des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à 125.000,- (cent vingt-cinq mille) Euros représenté par 500 (cinq cents) parts de 250,- (deux cent cinquante) Euros chacune.»

Schifflange, le 14 juin 2002.

Pour la société FRIEDERICH HYDROPART, S.à r.l.

G. Friederich

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45797/619/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ARFASAS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 51.171.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ARFASAS HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(45808/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**FRIEDERICH HYDROTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schifflange, 16, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 37.598.

*Extrait des résolutions de la décision des associés du 14 juin 2002*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2002, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de 3.750.000,- LUF est converti en 92.960,07 Euros puis augmenté de 789,93 Euros par prélèvement sur les résultats reportés pour être porté à 93.750,- Euros. ce capital est représenté par 375 parts de 250,- Euros chacune.

Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article 6 des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à 93.750,- (quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante) Euros représenté par 375 (trois cent soixante-quinze) parts de 250,- (deux cent cinquante) Euros chacune.»

Schifflange, le 14 juin 2002.

Pour la société FRIEDERICH HYDROTECH, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45798/619/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**MANGEN FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.  
R. C. Luxembourg B 17.368.

*Extrait des résolutions de la décision des associés du 11 juin 2002*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2002, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de 9.000.000,- LUF est converti en 223.104,17 Euros puis augmenté de 1.895,83 Euros par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à 225.000,- Euros. Ce capital est représenté par 9.000 parts de 25,- Euros chacune.

Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article 5 des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital est fixé à 225.000,- (deux cent vingt-cinq mille) Euros représenté par 9.000 (neuf mille) parts de 25,- (vingt-cinq) Euros chacune.»

Steinfort, le 11 juin 2002.

Pour la société

MANGEN FRERES, S.à r.l.

J. Elsen

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45799/619/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 22.232.

In the year two thousand and two, on the thirty-first of May.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., R. C. Number B 22.232, with registered office in Luxembourg, incorporated as a société anonyme pursuant to a deed of Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, dated November 28th, 1984, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2 of January 3, 1985.

The Articles of Incorporation have been amended at several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated July 13, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 714 of September 25, 1999.

The meeting begins at 12.30 pm., Mr. Manuel de Magalhaes Villas-Boas, banker, residing in London (United Kingdom), being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Annie Swetenham, corporate manager, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Teresa de Souza, company secretary, residing in London (United Kingdom).

The Chairman then states:

I.- That this general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 704 of 7th May 2002 and Number 768 of 21st May 2002, as well as in the «Luxemburger Wort» of 7th and of 21st May, 2002 and in the «Financial Times» of 8th and of 21st May, 2002.

The related copies of the said publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Proposal to renew the right conferred upon the Board of Directors to purchase in the market the Company's own shares in the same conditions which were approved at the Extraordinary General Meetings held on 3rd December 1998 and 17th August 2000. The previous authorisation to purchase up to 4,790,855 shares (10% of the shares issued) expired on 17th February 2002.

2. Proposal to renew the authorised capital of the Company at the current level of EUR 1,000,000,000.-.

3. Proposal to authorise the Board of Directors to issue shares within the limits of the authorised capital of the Company, in particular, but not limited to, by means of a conversion of claims resulting from the conversion of any convertible bonds into shares.

4. Proposal to renew, for another period of five years, the power of the Board of Directors to issue shares in one or several tranches within the limits of the authorised capital without reserving a preferential subscription right to the shareholders, but including such issue premium as it may set forth.

5. Proposal to change Article 5 of the Statutes of the Company to reflect the above-mentioned proposed changes.

III.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature *ne varietur* by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

IV.- That it results from that list that out of 47,908,555 shares having a par value of EUR 10.- each, 45,324,043 shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide upon the aforesaid agenda of the meeting.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting renews the right conferred upon the Board of Directors to purchase over a period of 18 months in the market ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A. own shares up to a total of 4,790,855 shares in the same conditions which were approved at the Extraordinary General Meetings held on 3rd December 1998 and 17th August 2000.

This resolution was passed by 45,324,043 votes in favour and no votes against.

*Second resolution*

The General Meeting renews the authorised capital of the Company at the current level of EUR 1,000,000,000.-.

This resolution was passed by 45,324,043 votes in favour and no votes against.

*Third resolution*

The General Meeting authorises the Board of Directors to issue shares within the limits of the authorised capital of the Company, in particular, but not limited to, by means of a conversion of claims resulting from the conversion of any convertible bonds into shares.

This resolution was passed by 45,324,043 votes in favour and no votes against.

*Fourth resolution*

The General Meeting renews, for another period of five years expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed dated May 31, 2002 in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, the power of the Board of Directors to issue shares in one or several tranches within the limits of the authorized capital without reserving a preferential subscription right to the shareholders, but including such issue premium as it may set forth.

This resolution was passed by 45,234,043 votes in favour and no votes against.

*Fifth resolution*

As a consequence of the three preceding resolutions the General Meeting resolves to amend Article 5 of the Company's Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

«**Art. 5.** The authorized capital is fixed at one billion (1,000,000,000.-) euros (EUR), represented by one hundred million (100,000,000) shares of ten (10.-) euros (EUR) each, of which forty-seven million nine hundred eight thousand five hundred fifty-five (47,908,555) shares have been issued, subscribed and fully paid in.

The Board of Directors is authorized to issue shares in one or several tranches within the limits of the authorized capital on such terms and conditions as it shall approve but including such issue premium as it may set forth. The Board of Directors is in particular authorized and empowered to issue such new shares against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner, more in particular by the conversion into capital of convertible bonds or notes that may from time to time be issued. The Board of Directors is authorized to cancel or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital. Such authorization is valid for a period of five years from the date of the extraordinary general shareholder's meeting having decided to create an authorized capital and may be renewed for further periods of five years each by decision of a general meeting of shareholders, for such portion of the authorized capital as shall at such time remain unissued for any other amount determined by the general meeting of shareholders.

Upon each such decision of the Board of Directors to increase the corporate capital, this Article 5 shall be amended accordingly to reflect the number of shares issued and their degree of liberation.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed at one pm.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed with Us the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le trente et un mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de **ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A.**, R. C. B Numéro 22.232, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2 du 3 janvier 1985.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 714 du 25 septembre 1999.

La séance est ouverte à 12 heures 30 sous la présidence de Monsieur Manuel de Magalhaes Villas-Boas, banquier, demeurant à Londres (Royaume-Uni).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Teresa de Souza, company secretary, demeurant à Londres (Royaume-Uni).

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 704 du 7 mai 2002 et Numéro 768 du 21 mai 2002, ainsi qu'au «Luxemburger Wort» des 7 et 21 mai 2002 et au «Financial Times» des 8 et 21 mai 2002.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Proposition de renouveler le pouvoir conféré au Conseil d'Administration de racheter sur le marché les propres actions de la Société sous les mêmes conditions que celles approuvées lors des Assemblées Générales Extraordinaires tenues en date du 3 décembre 1998 et en date du 17 août 2000. L'autorisation précédente de racheter un total maximum de 4.790.855 actions (10% des actions actuellement émises) a expiré le 17 février 2002.

2. Proposition de renouveler le capital autorisé de la Société d'un montant actuel de EUR 1.000.000.000,-.

3. Proposition d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des actions dans les limites du capital autorisé de la Société, en particulier, mais non limité à, moyennant conversion de demandes résultant de la conversion de tous titres convertibles en actions.

4. Proposition de renouveler, pour une nouvelle période de cinq ans, l'autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des actions en une ou plusieurs tranches dans les limites du capital autorisé sans réserver un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants, mais comprenant telle prime d'émission qu'il déterminera.

5. Proposition de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les changements proposés ci-dessus.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 47.908.555 actions d'une valeur nominale de EUR 10,-, 45.324.043 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduits.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et a pris, après délibération, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale renouvelle le pouvoir conféré au Conseil d'Administration de racheter pendant une période de 18 mois sur le marché les propres actions de **ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A.** jusqu'à concurrence d'un total maximum de 4.790.855 actions sous les mêmes conditions que celles approuvées lors des Assemblées Générales Extraordinaires tenues en date du 3 décembre 1998 et en date du 17 août 2000.

Cette résolution a été adoptée par 45.324.043 votes en faveur et pas de votes hostiles.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale renouvelle le capital autorisé de la Société d'un montant actuel de EUR 1.000.000.000,-.

Cette résolution a été adoptée par 45.324.043 votes en faveur et pas de votes hostiles.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à émettre des actions dans les limites du capital autorisé de la Société, en particulier, mais non limité à, moyennant conversion de demandes résultant de la conversion de tous titres convertibles en actions.

Cette résolution a été adoptée par 45.324.043 votes en faveur et pas de votes hostiles.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une nouvelle période de cinq ans, l'autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des actions en une ou plusieurs tranches dans les limites du capital autorisé sans réserver un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants, mais comprenant telle prime d'émission qu'il déterminera. Cette résolution a été adoptée par 45.324.043 votes en faveur et pas de votes hostiles.

*Cinquième résolution*

Suite aux trois résolutions qui précèdent, L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social autorisé est fixé à un milliard (1.000.000.000,-) d'euros (EUR), représenté par cent millions (100.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune, dont quarante-sept millions neuf cent huit mille cinq cent cinquante-cinq (47.908.555) actions ont été émises, souscrites et entièrement libérées.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions en une ou plusieurs tranches dans les limites du capital autorisé, aux conditions qu'il déterminera, mais comprenant telle prime d'émission qu'il déterminera. Le Conseil d'Administration est en particulier autorisé et habilité à émettre ces actions nouvelles contre paiement en numéraire ou par apport en nature, moyennant la conversion de demandes ou de toute autre manière, plus particulièrement par la conversion en capital de titres convertibles ou de billets émis de temps en temps. Le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel au cas d'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la création du capital autorisé et peut être renouvelée pour une ou plusieurs périodes de cinq ans par décision de l'assemblée générale des actionnaires, pour la portion du capital autorisé non encore émise ou pour tout autre montant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque fois que le Conseil d'Administration décide une telle augmentation du capital social, le présent article 5 sera modifié de façon à refléter le nombre d'actions émises et leur degré de libération.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à treize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. de Magalhaes Villas-Boas, A. Swetenham, T. de Souza, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 135S, fol. 72, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

A. Schwachtgen.

(45849/230/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme,  
(anc. ESPIRITO SANTO FINANCIAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 22.232.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 664 du 31 mai 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

A. Schwachtgen.

(45850/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**INTERPHAROS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 46.227.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société INTERPHAROS S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(45822/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**TOURMALINE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 66.576.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 29 septembre 1999 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires CORPEN INVESTMENTS LTD et SAROSA INVESTMENTS LTD avec siège social au 18 Gowrie Park, Glenageary, Co. Dublin (Irlande), de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, ont été nommées nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour TOURMALINE INVESTISSEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 53, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45802/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**ENERGON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 72.110.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 25 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 972 du 17 décembre 1999.

Statuts modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1124 en date du 7 décembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue le 24 décembre 2001 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros et suppression de la valeur nominale des actions existantes.

Remplacement des 1.250 actions existantes par 1.250 actions existantes sans désignation de valeur nominale.

Augmentation de capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion pour les sociétés commerciales de leur capital en euros.

2. Adaptation de l'article 3 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour la société ENERGON S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45810/622/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS LONGUYON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 83.568.

La société a été constituée le 31 août 2001 à L-Luxembourg par acte reçu par M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 163 du 30 janvier 2002.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 février 2002 que Monsieur Jean Faber a été nommé président du conseil d'administration de la société.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45811/622/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**NOVAKEM S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 61.877.

L'an deux mille deux, le trente mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de NOVAKEM S.A., R. C. B N° 61.877, avec siège social à Luxembourg.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 novembre 1997, publié au Mémorial, Série C N° 137 du 5 mars 1998. La dernière modification fut apportée aux statuts par acte du notaire instrumentant, en date du 8 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, N° 124 du 7 février 2000.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Madame la Présidente nomme secrétaire Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Gaby Schneider, directrice adjointe de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, rue Beaumont et Madame Elena Santavicca, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Mademoiselle le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de EUR 511,29 chacune, constituant l'intégralité du capital social d'un million cinq cent trente-trois mille huit cent soixante-quinze euros et soixante-quatre cents (EUR 1.533.875,64) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, reste annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions représentant le capital social.
2. Première augmentation du capital social à concurrence de EUR 255.645,94 pour le porter à EUR 1.789.521,58 par incorporation financière de l'actionnaire unique, une créance certaine, liquide et exigible.
3. Deuxième augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.710.478,42 pour le porter à EUR 3.500.000,- par avancement actionnaire.
4. Souscription à ces différentes augmentations de capital par la société SOCIETA CHIMICA LOMBARDA SpA par la création et l'émission d'actions nouvelles et acceptation du rapport du réviseur d'entreprise.
5. Fixation d'une nouvelle valeur nominale des actions à EUR 500,- par action.
6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
7. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions représentant le capital social de la Société, de sorte que le capital social de EUR 1.533.875,64 est représenté par 3.000 actions sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter une première fois le capital social à concurrence de deux cent cinquante-cinq mille six cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 255.645,94) pour le porter de son montant d'un million cinq cent trente-trois mille huit cent soixante-quinze euros et soixante-quatre cents (EUR 1.533.875,64) à un million sept cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent vingt et un euros et cinquante-huit cents (EUR 1.789.521,58) par la création et l'émission de cinq cents (500) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale.

Cette augmentation de capital est libérée par incorporation d'un financement de l'actionnaire unique, créance certaine, liquide et exigible.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter une deuxième fois le capital social à concurrence d'un million sept cent dix mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quarante-deux cents (EUR 1.710.478,42) pour le porter de son montant d'un million sept cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent vingt et un euros et cinquante-huit cents (EUR 1.789.521,58) à trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) par la création et l'émission de trois mille trois cent quarante-cinq (3.345) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Cette augmentation est libérée par incorporation d'une avance actionnaire, créance certaine, liquide et exigible.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale accepte la souscription à l'entière des augmentations du capital social et de la libération de celles-ci par l'actionnaire unique, la société SOCIETA CHIMICA LOMBARDA S.p.A., société anonyme de droit italien, établie et ayant son siège social à Milan (Italie), 5, Via Besana, ici représentée par Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, pré qualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Milan (Italie) le 11 janvier 2002, laquelle procuration après



signature ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Les différentes augmentations de capital furent effectuées par incorporation de créances et avances actionnaires par l'actionnaire unique.

Conformément à l'article 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, l'évaluation des apports en nature fut confirmée au notaire instrumentant par un rapport du réviseur d'entreprise Frédéric Goosse du 30 mai 2002, lequel contient les conclusions suivantes:

«Conclusions:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale sous-jacente des actions à émettre en contrepartie.»

Il ressort également de ce rapport que les créances sont certaines, liquides et exigibles et qu'il n'existe pas d'empêchement à la conversion de ces créances à hauteur de EUR 1.710.478,42, respectivement EUR 255.645,91 en capital de la société.

Le prédit rapport reste annexé à la présente pour être soumis en même temps aux formalités d'enregistrement.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de fixer la nouvelle valeur nominale à EUR 500,- par action. En conséquence le nombre des actions est augmenté de six mille huit cent quarante-cinq (6.845) à sept mille (7.000).

Le nouveau capital social de EUR 3.500.000,- est représenté par 7.000 actions d'une valeur nominale de EUR 500,-.

*Sixième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'article cinq, alinéa un, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social souscrit est fixé à trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-), représenté par sept mille (7.000) actions de cinq cent euros (EUR 500,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Schaeffer, D. Martin, G. Schneider, E. Santavicca, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2002, vol. 13CS, fol. 1, case 5. – Reçu 19.661,24 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

A. Schwachtgen.

(45851/230/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**NOVAKEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 61.877.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 655 du 30 mai 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

A. Schwachtgen.

(45852/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**TEKFEN INTERNATIONAL FINANCE & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 49.323.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 4 avril 2002*

*Résolutions*

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 22, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg, au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

TEKFEN INTERNATIONAL FINANCE & INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(45836/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**ONIVA MUSIC S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. ONIVA MUSIC HOLDING S.A.).**  
Gesellschaftssitz: L-1717 Luxemburg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
H. R. Luxemburg B 10.088.

Im Jahre zweitausendundzwei, den vierundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ONIVA MUSIC HOLDING mit Sitz in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer 10.088 (die «Gesellschaft») zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammengetreten.

Benannte Aktiengesellschaft wurde am 25. April 1972 gemäss Urkunde des Notars Carlo Funck, damals mit Amtssitz in Luxemburg gegründet, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 125 vom 21. August 1972 veröffentlicht wurde.

Die Satzung wurde zum letzten Mal gemäss Urkunde des Notars Paul Bettingen mit Amtssitz in Senningerberg am 31. Dezember 2001 abgeändert, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 781 vom 23. Mai 2002 veröffentlicht wurde.

Die Hauptversammlung beginnt um 16.30 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Ute Bräuer, Rechtsanwältin, wohnhaft zu Luxemburg.

Die Vorsitzende ernennt Herrn Charles de Kerchove, maître en droit, wohnhaft zu Luxemburg, zum Schriftführer.

Die Hauptversammlung wählt Frau Monika Novak-Stief, Doktor der Rechtswissenschaften, wohnhaft zu Luxemburg, zum Stimmzähler.

Der Vorstand ist hiermit gebildet. Die Vorsitzende erklärt und bittet den beurkundenden Notar festzustellen:

I. Dass die heutige Hauptversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Änderung des Gesellschaftszweckes;
2. Entsprechende Neuformulierung von Artikel 3 letzter Absatz der Satzung;
3. Entsprechende Neuformulierung von Artikel 19 der Satzung;
4. Namensänderung durch Streichung des Zusatzes «Holding» in der Firmenbezeichnung;
5. Entsprechende Änderung des Artikels 1 der Satzung;
6. Verschiedenes.

II. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind in eine Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Vorstands der Hauptversammlung unterzeichnet und bleibt der Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

III. Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind bei der heutigen Hauptversammlung anwesend oder rechtswirksam vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erkennen Ordnungsmässigkeit der Einberufung an und erklären vorab, Kenntnis von der Tagesordnung erlangt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV. Die heutige Hauptversammlung vertritt sämtliche Aktien der Gesellschaft und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschliesst, den Gesellschaftszweck durch vollständige Neuformulierung von Artikel 3 der Satzung abzuändern, welcher somit den folgenden Wortlaut haben wird:

«**Art. 3.** Die Gesellschaft hat als Zweck alle Aktivitäten in direktem oder indirektem Bezug mit dem Erwerb von Beteiligungen jeder Art an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, und insbesondere Beteiligungen an Gesellschaften im Bereich der Musikproduktion oder im Zusammenhang mit der Produktion oder dem Handel von Instrumenten, Musikpartituren, Schallplatten, Plattenspielern, Radiogeräten und Fernsehern sowie allen anderen Geräten oder Mitteln zur Wiedergabe von Tönen oder Bildern sowie den sich darauf beziehenden Zusatzgeräten; dem Erwerb von Beteiligungen in Gesellschaften der Graphikindustrie und des Verlagswesens generell sowie in Immobilien- und Finanzgesellschaften.

Der Zweck der Gesellschaft beinhaltet die Verwaltung, die Geschäftsführung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen. Sie verwaltet diese Beteiligungen und wertet sie durch eigene Studien und durch die Kontrolle der beteiligten Gesellschaften sowie auf andere Art und Weise aus.

Die Vermögenswerte der Gesellschaft können im Rahmen der folgenden Transaktionen genutzt werden: Gründung, Verwaltung, Auswertung und Auflösung eines Portfolios von Wertpapieren, Patenten und Lizenzen jeder Herkunft; Beteiligung an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeder Gesellschaft; Erwerb durch Einlage, Zeichnung, Kauf oder Kaufoption oder auf andere Art und Weise von Wertpapieren und Patenten; Verkauf, Veräusserung, Tausch dieser Vermögenswerte durch alle Mittel; Auswertung dieser Unternehmen und Patente.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften durch Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Weise sowie durch Übertragung von Wertpapieren jeder Art erwerben und alle sonstigen Massnahmen hinsichtlich der Anlage des Gesellschaftsvermögens in Beteiligungsrechte oder Wertpapiere sowie hinsichtlich der Verwaltung, Kontrolle und Verwertung der erworbenen Beteiligungen treffen. Die Gesellschaft kann alle Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften in der heute geltenden Fassung («Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn») zulässig sind.»

*Zweiter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschliesst, den Zusatz «Holding» in der Firmenbezeichnung zu streichen.

*Dritter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschliesst aufgrund der vorstehenden Beschlüsse die Abänderung von Artikel 1 und 19 der Satzung, welche von nun an folgenden Wortlaut haben werden:

«**Art. 1.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach Luxemburger Recht und führt den Namen ONIVA MUSIC S.A.»

Die Hauptversammlung beschliesst aufgrund der vorstehenden Beschlüsse die Abänderung von Artikel 19 der Satzung, der von nun an folgenden Wortlaut haben wird:

«**Art. 19.** Für sämtliche Fragen, welche durch diese Satzung nicht geregelt werden, gelten die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn.»

Hiermit ist die Tagesordnung erschöpft, der Vorsitzende erklärt die Hauptversammlung um 16.45 Uhr für beendet.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. Bräuer, C. de Kerchove, M. Novak-Stief, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 135S, fol. 55, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2002.

A. Schwachtgen.

(45856/230/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**ONIVA MUSIC S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. ONIVA MUSIC HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 10.088.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 633 du 24 mai 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

A. Schwachtgen.

(45857/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**CARA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.584.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire  
qui s'est tenue extraordinairement le 17 avril 2002 à 10.00 heures à Luxembourg*

*Résolutions*

En vertu de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de FRF en EUR avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 au cours de change de 1,- EUR pour 6,55957 francs français et de remplacer dans les statuts toutes références au FRF par des références à l'EUR, l'assemblée décide:

- de supprimer la valeur nominale des actions qui était de FRF 1.000,- (mille francs français) par action;
- de convertir le capital social de un million de francs français (FRF 1.000.000,-) en cent cinquante deux mille quatre cent quarante neuf euros et deux cents (EUR 152.449,02) représenté par (1.000) actions sans désignation de valeur nominale;

- le conseil d'administration décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de un million cinq cent vingt quatre mille quatre cent quatre vingt dix euros dix sept cents (EUR 1.524.490,17) qui sera représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier et cinquième alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social de la société est fixé à cent cinquante deux mille quatre cent quarante neuf euros et deux cents (EUR 152.449,02) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées par des apports en espèces.»

«**5<sup>ème</sup> alinéa.** Le capital de la société pourra être porté de cent cinquante deux mille quatre cent quarante neuf euros et deux cents (EUR 152.449,02) à un million cinq cent vingt quatre mille quatre cent quatre vingt dix euros dix sept cents (EUR 1.524.490,17) par la création et l'émission de neuf mille (9.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.»

En conséquence, le conseil d'administration chargera Maître André Schwachtgen de la coordination des statuts et des différentes publications.

- L'assemblée ratifie la nomination de Madame Anne Kayser, en remplacement de Monsieur Benoni Dufour faite par voie de cooptation lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 juillet 2000. Pleine et entière décharge est accordée à Monsieur Benoni Dufour pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Jean Quintus, en remplacement de Madame Anne Kayser faite par voie de cooptation lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 janvier 2002. Pleine et entière décharge est accordée à Madame Anne Kayser pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- L'assemblée nomme Monsieur Didier Lestienne, employé privé, demeurant à CH-1237 Avully, Suisse en tant que nouvel administrateur de la société, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

- L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs, Messieurs Quintus, Lang et Mousel pour une nouvelle période venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

En conséquence des résolutions ci-dessus, le conseil d'administration est à ce jour composé de:

- Monsieur Jean Quintus,

- Monsieur Norbert Lang,

- Monsieur Paul Mousel,

- Monsieur Didier Lestienne.

- L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., LUXEMBOURG pour une nouvelle venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Extrait sincère et conforme

Signature

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 53, case 11.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(45854/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

### **CARA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.584.

Statuts coordonnés sur base d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue extraordinairement sous seing privé en date du 17 avril 2002 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social et du capital autorisé de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

A. Schwachtgen.

(45855/230/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

### **IMPRIMERIE FR. FABER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 22.529.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 72 du 9 mars 1985. Dernière modification par acte notarié de Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 726 du 5 octobre 2000.

Il résulte d'une décision prise lors d'une réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 28 mai 2002 à Mersch que le siège social de la société est transféré avec effet au 29 mai 2002 du 116, route de Thionville à L-2610 Luxembourg, au 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour la société IMPRIMERIE FR. FABER S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45817/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**SEURISOL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4936 Bascharage, 13B, rue de la Reconnaissance Nationale.

R. C. Luxembourg B 69.879.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 574 du 26 juillet 1999.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 13 mars 2002 à Luxembourg, qu'à la suite de la démission de Monsieur Salvatore Morreale avec effet au 11 mars 2002, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Décharge pleine et entière a été accordée à Monsieur Salvatore Morreale, pour l'exercice de son mandat de gérant jusqu'au 11 mars 2002.

2. L'assemblée décide à l'unanimité des voix de nommer comme nouveau gérant:

- Monsieur Daniel Morreale, demeurant à F-Mexy.

3. Monsieur Daniel Morreale devient gérant de la société au 11 mars 2002.

4. L'assemblée décide à l'unanimité des voix d'accorder la signature individuelle pour la société au nouveau gérant, Monsieur Daniel Morreale.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Pour la société SEURISOL LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45812/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**TAMMISARI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 62.961.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 324 du 8 mai 1998.

Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 816 du 8 novembre 2000.

Il résulte de trois lettres adressées à la société en date du 15 mai 2002 que Monsieur Jean Faber a démissionné de sa fonction de président avec effet immédiat et Monsieur Didier Kirsch et Mademoiselle Jeanne Piek ont démissionné de leur fonction d'administrateurs avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mai 2002 que décharge pleine et entière a été accordée à Monsieur Jean Faber, Monsieur Didier Kirsch et Mademoiselle Jeanne Piek pour l'exercice de leur mandat jusqu'au jour de leur démission.

Ont été nommés en remplacement:

- Monsieur Andrea Iozzi, entrepreneur, demeurant à I-Desenzano Del Garda, administrateur;

- Monsieur Lorenzo Iozzi, entrepreneur, demeurant à I-Desenzano Del Garda, administrateur;

- Madame Paola Zanoni, journaliste, demeurant à I-Desenzano Del Garda, administrateur.

Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour la société TAMMISARI HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45813/622/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**MAGALOR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 65.679.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 75, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

(45889/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**SOPARASSUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 40.436.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 463 du 14 octobre 1992.

Modifiée pour la dernière fois en date du 17 décembre 1999 par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 164 du 23 février 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mai 2002 que:

- Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire aux comptes démissionnaire pour l'exercice de sa fonction jusqu'au 11 mars 2002.

- REVILUX S.A., avec siège social à Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes qui a démissionné.

- Décharge pleine et entière a été accordée à Monsieur Didier Kirsch pour l'exercice de son mandat d'administrateur jusqu'au 28 mars 2002 et la nomination de Mademoiselle Elisabeth Antona en remplacement de l'administrateur démissionnaire, a été ratifiée.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

*Pour la société SOPARASSUR S.A.*  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45814/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**SEMI A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 22.915.

Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 mai 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 196 du 8 juillet 1985.

Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 7 mai 2002, en cours de publication.

Il résulte d'une lettre adressée à la société SEMI A.G. en date du 20 mars 2001 que Monsieur Norbert Coster, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Senningerberg, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 mars 2001 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Norbert Coster.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45815/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**FINANCIERE TOURISTIQUE & IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 30.034.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société FINANCIERE TOURISTIQUE & IMMOBILIERE S.A.*  
FIDUCIAIRE F. FABER  
Signature

(45823/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**LYNX SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 72.654.

Constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à L-Hesperange, en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 49 du 14 janvier 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société LYNX SERVICES S.A. tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 8 avril 2002, que:

- Monsieur Paul Matthews, demeurant à GB-Londres et la société LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ont démissionné de leur fonction d'administrateurs de la société.

Décharge pleine et entière leur est accordée jusqu'à la date de leur démission;

- Monsieur Claude Faber, demeurant à L-Mamer et Monsieur Didier Kirsch, demeurant à F-Thionville sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs;

- La société C.A.S. SERVICES S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

Décharge pleine et entière lui est accordée jusqu'à la date de sa démission;

- La société REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix, est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur;

- Le mandat des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes fera l'objet d'une cooptation lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires;

- Le siège social de la société est transféré du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour la société LYNX SERVICES S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45816/622/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**PARFIPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 25.513.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 19 mars 2002 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Stéphane Frei, Christian Pinte, Renaud Greindl et Jos S.E. Brumagne.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveaux Administrateurs:

- M. Koen Lozie, Administrateur de Sociétés,

demeurant à Eischen, 14, rue de l'Ecole;

- M. Jean Quintus, Administrateur de Sociétés,

demeurant à Blaschette, 11, rue de Fischbach.

L'Assemblée Générale décide donc de réduire le nombre des Administrateurs de 7 à 6.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A. et nomme en remplacement:

PricewaterhouseCoopers

ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs et du nouveau Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45843/009/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**VRWAY MARKETING & SERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 79.916.

Constituée en date du 19 décembre 2000 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 611 du 8 août 2001, acte non encore publié.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société VRWAY MARKETING & SERVICE S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 25 avril 2002, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Démission a été accordée à Monsieur Marco Cordeddu et Monsieur Paolo Morel de leur fonction d'administrateur et décharge pleine et entière leur a été donnée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.
- La société MASSA & PARTNERS S.A. démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes et décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exercice de sa fonction de commissaire aux comptes.
- Monsieur Giovanni Gianola, avocat, demeurant à CH-Albonago et Madame Evelyne Hasler, employée privée, demeurant à CH-Figino ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires. Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.
- Monsieur Giovanni Gianola est nommé président du conseil d'administration.
- La société GRANT THORNTON S.p.A. est nommée nouveau commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

*Pour la société VRWAY MARKETING & SERVICE S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45818/622/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**FLEUR DE LYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 21.947.

Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 7 septembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 270 du 11 octobre 1984.

Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 30 décembre 1992 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 168 du 19 avril 1993.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenue au siège social de la société en date du 24 mai 2002 que Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville, ainsi que Monsieur François Karolyi, diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées en Fiscalité de l'Entreprise, demeurant à L-Luxembourg, ont été nommés à l'unanimité et avec effet immédiat comme administrateurs de la société en remplacement des deux administrateurs démissionnaires, à savoir Monsieur Lorenzo Gilardoni et Madame Rosemarie Luck.

Messieurs Kirsch et Karolyi termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

La même assemblée a nommé à l'unanimité Madame Anna Giorgetti demeurant à CH-Montagnola comme président et administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45819/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**PHARMACHIMIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 9.975.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société PHARMACHIMIQUE S.A.*

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(45824/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---



**TECH. VRWAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 51.567.

Constituée en date du 30 juin 1995 suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, alors notaire de résidence à L-Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 474 du 21 septembre 1995;

Statuts modifiés pour la dernière fois en date du 26 janvier 2001 suivant acte reçu par le même notaire, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 811 du 26 septembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société TECH. VRWAY S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 25 avril 2002, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Démission a été accordée à Monsieur Marco Cordeddu et Monsieur Paolo Morel de leur fonction d'administrateur et décharge pleine et entière leur a été donnée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

- La société MASSA & PARTNERS S.A. démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes et décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exercice de sa fonction de commissaire aux comptes.

- Monsieur Giovanni Gianola, avocat, demeurant à CH-Albonago et Madame Annamaria Lutti, avocate, demeurant à CH-Lugano ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires. Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

- Monsieur Giovanni Gianola est nommé président du conseil d'administration.

- La société GRANT THORNTON S.p.A. est nommée nouveau commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

*Pour la société TECH. VRWAY W.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45820/622/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**PHONE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 58.537.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société PHONE INVEST S.A.*

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(45825/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS BOCHARD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 84.974.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS BOCHARD S.A.*

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(45826/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**S.A. DE TROMCOURT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 10.081.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 65, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.A. DE TROMCOURT*

Signature

(45891/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**BRETON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 11.674.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société BRETON S.A.*

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(45827/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 41.571.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE A.G.*

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(45828/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**COPESA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 52.971.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société COPESA S.A.*

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(45829/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**SOCIETE FINANCIERE DU RICHEMOND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 34.682.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SOCIETE FINANCIERE DU RICHEMOND S.A.*

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(45830/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**ANDREW CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 74.495.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société ANDREW CORPORATION HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(45831/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**HIGHFRAME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 69.329.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HIGHFRAME S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(45832/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**NORTH EUROPEAN PATENTS & INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 52.242.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 septembre 2002 à 12.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 12 juin 2002 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurants à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

(04015/000/17)

*Le Conseil d'administration.*

---

**DRESDNER RCM SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 28.138.

**The EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

held on August 2, 2002 decided the close of the liquidation and stated that the Fund has definitively ceased to exist.

The records and books of the Fund will be kept for a period of 5 years at 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg. As the total of the liquidation proceeds, at the close of the liquidation, has been distributed, no outstanding amount will be deposited with the Caisse des Consignations.

(04039/755/11)

*The Liquidator.*

---

**DONECK EUROFLEX S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 4, an de Längten.  
H. R. Luxemburg B 61.803.

Die Aktionäre der Gesellschaft sind eingeladen, an der

**ORDENTLICHEN JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG**

teilzunehmen, die am 6. September 2002 um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet.

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2001.
2. Vorlage des Berichtes des Abschlussprüfers.
3. Verabschiedung der Bilanz und der Ergebnisrechnung des Geschäftsjahres endend zum 31. Dezember 2001 sowie Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2001.
5. Bestellung der Verwaltungsratsmitglieder.
6. Bestellung des Abschlussprüfers.
7. Sonstiges.

I (03984/000/19)

*Der Verwaltungsrat.*

---

**HOLLERICH INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 20.324.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 10 septembre 2002 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03572/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OBERON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 5.821.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 9 septembre 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2002.
- approbation des comptes annuels au 30 juin 2002.
- affectation des résultats au 30 juin 2002.
- vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
- divers.

I (03816/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MYVILLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 63.606.

Avis de convocation à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de ladite société qui se tiendra le 10 septembre 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 2001.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (04031/584/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KERGUELEN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 37.216.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 12 septembre 2002 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.

- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2002 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03986/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUXEMBOURG INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 20.479.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 10 septembre 2002 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04017/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OBERHEIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.  
R. C. Luxembourg B 47.928.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le 10 septembre 2002 à 11.30 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
- Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2001.
- Affectation du résultat au 31 décembre 2001.
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire.
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (04020/531/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INVESCO EUROPEAN WARRANT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 32.805.

As the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders of INVESCO EUROPEAN WARRANT FUND (the «Fund») held on 14th August, 2002 could not validly deliberate for lack of quorum, shareholders of the Fund are hereby reconvened to assist at an extraordinary general meeting (the «reconvened EGM») to be held in Luxembourg on 20th September, 2002 at the registered office of the Fund, at 11.15 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

*Extraordinary Resolution*

To approve the merger of the Fund into INVESCO GT PAN EUROPEAN ENTERPRISE FUND («PEEF»), a sub-fund of INVESCO GT, a «société d'investissement à capital variable» under Part I of the Luxembourg law of 30th March, 1988, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and more specifically, upon hearing:

- (i) the report of the board of directors explaining and justifying the merger proposal (hereafter the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 13th July, 2002 and deposited with the Chancery of the District Court of Luxembourg, and

- (ii) the audited report prescribed by Article 266 of the law on commercial companies prepared by Pricewaterhouse-Coopers, S.à r.l.;
1. to approve such Merger Proposal;
  2. to fix the effective date (hereafter the «Effective Date») of the merger, to be 11th October, 2002 after close of business;
  3. to approve that on the Effective Date the assets and liabilities of the Fund shall be merged into INVESCO GT and allocated to the relevant class of shares of PEEF;
  4. to approve that on the Effective Date, in exchange of the contribution of the respective assets and liabilities of the Fund, INVESCO GT will issue to the holders of shares of the Fund, shares of class A in PEEF. The number of shares to be issued will be determined on the basis of the net asset value of the Fund on the Effective Date, converted into euro at the then prevailing exchange rate, and of the net asset value per share of class A shares in PEEF on the Effective Date. Such number of shares issued by INVESCO GT shall be allocated to each holder of shares in the Fund on a pro rata basis;
  5. to state that, as a result of the merger, the Fund be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.

The reconvened EGM requires no quorum and the resolution will be adopted if approved by two-thirds of the shares represented at the meeting.

The following documents shall be at the disposal of the shareholders for inspection and for copies free of charge at the registered office of the Fund:

- (i) the articles of incorporation of the Fund;
- (ii) the prospectus issued by INVESCO GT;
- (iii) the articles of incorporation of INVESCO GT;
- (iv) the audited financial statements for the last three accounting years for the Fund and INVESCO GT;
- (v) the reports of the board of directors for the Fund and INVESCO GT;
- (vi) the Merger Proposal approved by the Fund and INVESCO GT;
- (vii) the report issued by the auditors of the Fund and INVESCO GT on the Merger Proposal.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Proxy cards and an explanatory letter from the board of directors are available at the registered office of the Fund.

Shareholders who are not able to assist at the reconvened EGM are kindly requested to complete a proxy card and return it so that it will arrive at the offices of any of the following before 5.00 p.m. (local time) on 18th September, 2002:

1. DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, attention: Ms Nicole Dupont, or fax it to number 00352/ 4590 3331,
2. INVESCO FONDSERVICE GmbH, attention: Mr Michael Balhausen, Bleichstrasse 60-62, 60313 Frankfurt am Main, Germany or fax it to 0049/ 69 29 807 156,
3. INVESCO GLOBAL DISTRIBUTORS LIMITED, Client Services Department: attention: Registration Department, 1st Floor, Georges Quay House, Townsend Street, Dublin 2, Ireland or fax it to number 00353/ 1 439 8400.

Shareholders who have already completed and sent a proxy card for the extraordinary general meeting held on 14th August, 2002 are not required to send a further proxy card unless they wish to revoke their original proxy.

I (04040/584/58)

INVESCO EUROPEAN WARRANT FUND.

**INVESCO GT US SMALL COMPANIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 25.176.

As the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders of INVESCO GT US SMALL COMPANIES FUND (the «Corporation») held on 14th August, 2002 could not validly deliberate for lack of quorum, shareholders of the Corporation are hereby reconvened to assist at an extraordinary general meeting (the «reconvened EGM») to be held in Luxembourg on 20th September, 2002 at the registered office of the Corporation, at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

*Extraordinary Resolution*

To approve the merger of the Corporation into INVESCO GT INVESTMENT FUND, a «société d'investissement à capital variable» under Part I of the Luxembourg law of 30th March, 1988, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and more specifically, upon hearing:

- (i) the report of the board of directors explaining and justifying the merger proposal (hereafter the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 13th July, 2002 and deposited with the Chancery of the District Court of Luxembourg, and
  - (ii) the audited report prescribed by Article 266 of the law on commercial companies prepared by Pricewaterhouse-Coopers, S.à r.l.;
1. to approve such Merger Proposal;
  2. to fix the effective date (hereafter the «Effective Date») of the merger, to be 11th October, 2002 after close of business;

3. to approve that on the Effective Date the assets and liabilities of the Corporation shall be merged into INVESCO GT INVESTMENT FUND and allocated to the relevant classes of shares;
4. to approve that on the Effective Date, in exchange of the contribution of the respective assets and liabilities of the Corporation, INVESCO GT INVESTMENT FUND will issue to the holders of shares of the Corporation, shares of classes A and C. The number of shares to be issued will be determined on the basis of the net asset value of the classes A and C Shares in the Corporation on the Effective Date and of the net asset value per share of classes A and C Shares in INVESCO GT INVESTMENT FUND on the Effective Date. Such number of shares issued by INVESCO GT INVESTMENT FUND shall be allocated to each holder of shares in the Corporation on a pro rata basis;
5. to state that, as a result of the merger, the Corporation be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.

The reconvened EGM requires no quorum and the resolution will be adopted if approved by two-thirds of the shares represented at the meeting.

The following documents shall be at the disposal of the shareholders for inspection and for copies free of charge at the registered office of the Corporation:

- (i) the articles of incorporation of the Corporation;
- (ii) the prospectus issued by INVESCO GT INVESTMENT FUND;
- (iii) the articles of incorporation of INVESCO GT INVESTMENT FUND;
- (iv) the audited financial statements for the last three accounting years for the Corporation and INVESCO GT INVESTMENT FUND and the semi-annual report as of 30th June, 2002 for INVESCO GT INVESTMENT FUND;
- (v) the reports of the board of directors for the Corporation and INVESCO GT INVESTMENT FUND;
- (vi) the Merger Proposal approved by the Corporation and INVESCO GT INVESTMENT FUND and;
- (vii) the report issued by the auditors of the Corporation and INVESCO GT INVESTMENT FUND on the Merger Proposal.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Proxy cards and an explanatory letter from the board of directors are available at the registered office of the Corporation.

Shareholders who are not able to assist at the reconvened EGM are kindly requested to complete a proxy card and return it so that it will arrive at the offices of any of the following before 5.00 p.m. (local time) on 18th September, 2002.

1. DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, attention: Ms Nicole Dupont, or fax it to number 352 4590 3331, or to
2. INVESCO FONDSERVICE GmbH, attention: Mr Michael Balhausen, Bleichstrasse 60-62, 60313 Frankfurt am Main, Germany or fax it to 49 69 29 807 156, or to
3. INVESCO ASSET MANAGEMENT ASIA LIMITED, attention: Mr Kendy Yu, 12th floor, Three Exchange Square, 8 Connaught Place, Central, Hong Kong, or fax it to 852 2868 5445, or to
4. INVESCO GLOBAL DISTRIBUTORS LIMITED, Client Services Department: attention: Registration Department, 1st Floor, Georges Quay House, Townsend Street, Dublin 2, Ireland or fax it to number 353 1 439 8400.

Shareholders who have already completed and sent a proxy card for the extraordinary general meeting held on 14th August, 2002 are not required to send a further proxy card unless they wish to revoke their original proxy.

I (04041/584/64)

INVESCO GT US SMALL COMPANIES FUND.

**SAMGWYM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.933.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held on *September 5, 2002* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of July 5, 2002 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (03693/795/14)

*The Board of Directors.*

**MACRI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 62.570.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *30 août 2002* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 mars 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 mars 2002;
3. affectation des résultats au 31 mars 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

II (03735/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EURIX EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 63.251.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

du jeudi 29 août 2002 à 10.00 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
- b. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2001;
- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- d. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- e. Divers.

II (03819/780/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GM AVIATION SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 33.610.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra extraordinairement le 30 août 2002 à 15.00 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2001;
- Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises;
- Continuation de l'activité de la société;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

II (03981/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---